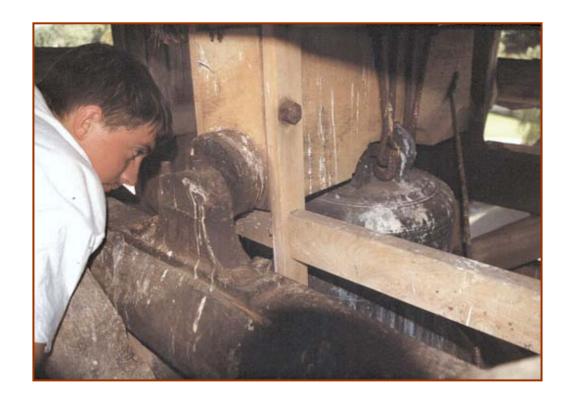
Section Patrimoine C. N° 8



Les Gloches



Regard sur le passé : la cloche de Vaux Marquenneville en 1999

de la communauté de communes de la région d'Hallencourt

Eine Histoère ed Clotcher

Histoire en picard, par Monsieur Barbette, du village de Frucourt :

En dix huit chen quatrevingt tchinze, chés cafés i d'voétent fermer à minuit. Ch'diminche leu à ch'café Lajoie à Bailleu ché parties d'cartes i n'étoétent point finites à minuit. Tout d'un queu dins l'cour on intind des pos d'bidets su chés cailleux.

« V'lo chés gindarmes ! » qu'al'a dit grand'mère Lajoie, pis s'adréchant à ses clients, elle leur dit : « Binde ed cochons, j'vo avoère un procés pour queques méchantes bistouilles à deux sous, qu'on n'finichez point d'boère ! »

D'un bond ech grand léon, ech sonneu i s'lève pi i dit : « n'vous en foètes point la mère, j'vo arringer o ». I dit quequose à s'neureille, pi y s'seuve à fond d'train par l'porte d'ech gardin.

Chez gindarmes y rintrent, i salutent la compagnie et pi ch'brigadier i dit : « O savez quelle heure qui l'est ? »

La mère Lajoie alle répond : « j'enne sais point exactemin : no horloge al'est arrêtée »

« Il est minuit vingt » qui dit ch'brigadier, « j'vous drèche procés verbal » I sorte sin calpin d'es vareuse, i léque bien sin crayon-incre, pi i qu'minche à écrire.

A ch'momint lo on intind : ding, ding, douze foés à ch'clotcher.

La mère Lajoie elle dit à chés gindarmes : « O zintindé il est minuit à no clotcher on n'sommes point in retard ! »

In ch'temps lo, l'heure officielle chétoué chelle d'ech clotcher d'ech poéi. Chés gindarmes i z'ont r'fermé leu calpin épi torné leu talons, i z'avoétent point l'air contin, épi din l'nuit i pouvoétent point vire s'zéguilles d'ech l'horloge d'ech clotcher.

Chés gindarmes partis, ch'sonneu il est rintré, il avoait coère sin maillet din s'main in disant : « jé zé bien ieux... »

LES CLOCHES

Quelques généralités sur les cloches :

L'étude des cloches s'appelle la campanographie.

Cloche: en 1718, le dictionnaire de l'académie française donne la définition suivante: Instrument fait de métail ordinairement de fonte, creux, ouvert, et qui va en s'eslargissant par en bas, et où il y a un battant pour en tirer du son.

On y trouve aussi quelques proverbes:

<u>C'est le son des cloches à qui l'on fait dire tout ce que l'on veut,</u> pour dire : c'est une chose à laquelle on peut donner telle explication que l'on voudra.

<u>Fondre la cloche</u>, pour dire : prendre une dernière résolution sur une affaire qui a esté longtemps agitée.

On dit d'un homme qui est fort surpris de voir manquer une chose à laquelle il s'attendoit, ou de voir arriver imprévu, qu'<u>il est étonné, qu'il est penaud comme un fondeur de cloches</u>.

On appelle par mespris, <u>gentilshommes de la cloche</u>, les descendants des maires et des échevins de certaines villes où ces chargent anoblissent. On les appelle ainsi parce que les assemblées où ces officiers s'eslisent se font au son de la cloche.

En 1740, le même dictionnaire ajoute : <u>Faire sonner la grosse cloch</u>e pour dire : faire parler celui qui a le plus de crédit dans une affaire. On dit qu'<u>un homme n'est pas sujet au coup de cloche</u> pour dire : qu'il est libre et maître de son temps.

Dans son Thresor de la langue françoyse, paru en 1606, J Nicot nous donne plus de renseignements : Cloche : est un instrument de fonte ou autre metail, qui d'un fonds ou cul vouté va s'eslargissant en bas ayant un batail de fer pendant du milieu dudit fonds, lequel frappant aux bord de la gueule de ladite cloche, la fait sonner en son esvasement. Aussi sert la cloche pour donner en sonnant quelque signe au peuple : qui est la cause, qu'en toutes les Eglises, communautez de villes, bourgs et villages, et és forteresses on en use : és églises pour signe des heures de devotion qui y sont dites jour et nuict, et semonce du peuple à y venir, pour accourir à une necessité d'émotion publique, qu'on appelle Tocsing, ou Tocsaint, où à un embrasement de feu és forteresses, pour esclaicissement de la veille et bon guet des sentinelles. Ores la cloche est usitée en toutes choses, és trouppeaux des bestes paissans et allans, et à divers effects, comme le sont tous autres instrumens de son.

Furetière dans son dictionnaire universel de 1690 donne des détails techniques : Elle est faite en forme de poire ouverte par en bas avec un battant de fer, et elle est suspendue sur une grosse charpente de bois qu'on appelle mouton, dans laquelle les anses sont enclavées. Sa partie la plus haute qui est faite en timbre ou en calote s'appelle le cerveau. Les traits ou les courbures de l'endroit où la cloche s'élargit, s'appelle les saussures et les bords de la cloche où frappe le battant s'appellent les pinces. Les fondeurs ont un diapason ou une échelle campanaire qu'ils appellent aussi brochette ou baston qui sert à connaître et à mesurer la grandeur ou l'épaisseur, le poids et le son des cloches. Leur matière est un metail composé de vingt livres d'estain pour cent livres de rosette. On donne quinze fois l'épaisseur du bord au diamètre d'une cloche, et douze bords à la hauteur.... Mattiheu Paris dit qu'autrefois pendant le deuil l'usage des cloches étoit deffendu ; d'où vient qu'on ne les sonne point le jour du vendredy saint, mais aujourd'hui on en fait une des principales cérémonies des enterrements.

Les cloches à travers l'histoire

Les premières traces écrites de cloches de la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt datent de 1365. (Concordat de 1365).

Le chanoine Lesueur dans le Clergé picard et la Révolution donne les indications suivantes :

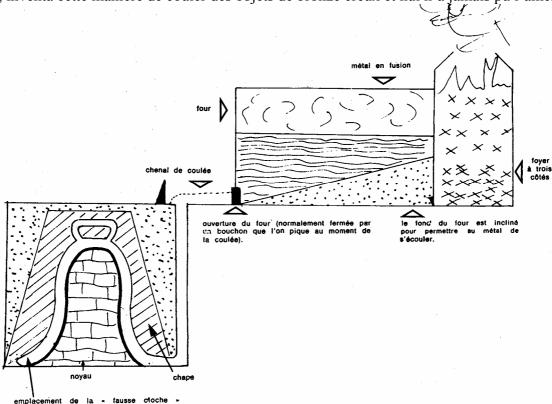
- 1) Au 18^e siècle, on refond une grande partie des cloches. Les paysans et curés tiennent à posséder la plus belle sonnerie des alentours. Mgr de Machault se croit obligé de réfréner cet engouement et réglera les sonneries en 1775. À tout propos en effet l'on sonne les cloches qui finissent par se fêler, par se casser.
- 2) La Convention a un besoin pressant de canons, elle réclame toutes les cloches de France. Dumont fait prendre des arrêtés pour obliger les communes à livrer les cloches auxquelles les habitants tenaient beaucoup. Le 30 juillet 1793, le Conseil Général du Département fait précéder son arrêté des considérants suivants : « Considérant que ces cloches multipliées dans des siècles d'ignorance pour frapper les sens du peuple et l'asservir à des pratiques souvent superstitieuses, n'offrent aujourd'hui qu'un luxe sacerdotal tout à la fois puéril et nuisible à la tranquillité publique, qu'une seule cloche est suffisante pour appeler aux cérémonies du culte, que des hommes libres, des républicains ne peuvent, sans honte demeurer attachés à ces hochets de fanatisme, lorsque les besoins de l'État en sollicitent un besoin plus utile arrête : Article premier, toutes les cloches existantes dans les églises conservées seront descendues des clochers et des tours, dans les trois jours de la publication... »

3) Les cloches jouent aussi un rôle important dans les cérémonies du culte : elles sont la voix de l'église qui les bénit solennellement et les associe à la vie extérieure. Au commencement du Concordat de 1801, il n'y avait plus guère de cloches, une par église à peine, souvent fêlée, vieux souvenir et dernier reste de trois, de quatre cloches qui autrefois sonnaient les joyeuses naissances, les funèbres offices et les innombrables cérémonies paroissiales. Cette dernière survivante ne suffisaient pas aux paroissiens. Dès le premier tiers du siècle, on se mit à fondre de nouvelles cloches d'église. Dans la deuxième moitié du 19^e, le nombre de cloches augmenta considérablement. Les curés sont aussi zélés que leurs paroissiens sur ce point. L'envie, la jalousie dans les campagnes, se mettent de la partie. Telle paroisse avait trois cloches, une autre quatre. Eh bien, disait-on, nous aussi nous en aurons trois, nous en aurons quatre, mais nous les aurons plus fortes, plus sonores que celles de telle ou telle paroisse qui nous environne. Les curés, les fabriques, les municipalités partagent ce sentiment et souscrivent des sommes importantes pour la réalisation de ce projet.

Fabrication d'une cloche:

(références : Histoire de Fontaine, tome 2)

Le procédé de fabrication remonte au 4^{ème} siècle. Paulinus, évêque de Nola, en Campanie (Italie), inventa cette manière de couler des objets de bronze creux et nul n'a jamais pu l'améliorer.



On utilise un moule en trois parties : le noyau, la fausse cloche et la chape.

Le noyau est une masse de briques réfractaires recouvertes d'une couche de sable et d'argile, à laquelle on a donné quand elle était malléable, un certain galbe en faisant tourner autour d'elle un panneau de chêne, le profil, découpé suivant la courbe voulue. On obtient alors un volume correspondant à l'intérieur de la future cloche.

Sur le noyau, on applique une pâte faite de terre et de crin dont l'épaisseur et la courbure sont déterminées avec soin à l'aide d'un autre profil : on a ainsi la fausse cloche sur laquelle on dispose les modèles en cire de toutes les inscriptions et ornementations désirées.

Vient enfin la chape, faite de sable et d'argile, qui coiffe étroitement la fausse cloche et ses reliefs de cire dont elle prend l'empreinte en creux.

Les trois pièces sont ensuite cuites au four. La chaleur durcit le moule, fait s'évaporer l'eau qu'il contenait et qui avait été nécessaire pour malléabiliser le sable, fait fondre les parties de cire.

On peut alors soulever la chape, briser la fausse cloche devenue inutile. Chape et noyau sont enduits de graphite afin que le métal n'y adhère pas, puis replacés l'un sur l'autre. C'est dans l'espace qui les sépare que viendra se loger le bronze fondu.

Les cloches des différentes communes :

À exception près notée dans le texte, les renseignements ci-après proviennent d'une étude de l'abbé Albert Boquet, notifiée dans un appendice du Pays du Vimeu supplément à la Picardie Historique et Monumentale, publié en 1938 et appelé : *les cloches du canton d'Hallencourt*.

Allery:

(Sources : livre de Armand Maillard, complément d'Albert Boquet)

Avant la révolution, le carillon se composait de trois cloches.

Dans un compte établi en 1664 par les marguilliers Jean Boullenger et Louis Dufour on lit : « Le 3 janvier 1663, payé à Nicolas Itar, pour avoir livré le chanvre pour faire 3 cordes à nos cloches, la somme de neuf livres sept sols... à Louis Doresmaulx, pour la façon des dictes cordes cinquante quatre sols...à Claude Leroy, charpentier demeurant à Ayraines, pour avoir rependu les cloches cinq livres.»

Dans un autre compte de Charles Lesueur et François Boistel, marguilliers pour les années 1667 et 1668, nous trouvons qu'il fut : « payé à Jean Le Blond, charon pour avoir faict un fléau à la grosse cloche en l'année 1668, vingt cinq sols, payé à Morgand, cordier demeurant à Ayraines, la somme de quarante six sols pour la façon de trois cordes à nos cloches en l'année 1668, achepté quatre quartiers de chanvre pour faire lesdictes trois cordes au prix de 30 sols chacun quartier, le tout faisant 6 livres.

Un troisième compte rendu en 1681-1682 par Jacques Lefebvre et Antoine Sinoquet, margliers de l'église paroissiale d'Allery nous apprend qu'il fut paié 9 livres et 10 sols à Charles de Raye pour cinq quartiers de chanvre, à 38 sols le quartier, pour faire trois cordes aux cloches. Item paié pour la façon des dittes cordes 50 sols. Item paié à, serrurier à Airennes, pour avoir accomoder une pioche à la petite cloche et livré autres ferrures 30 sols. Item paié à Jean Mahu, charpentier demeurant à Hallencourt, pour avoir travaillé une journée aux cloches 15 sols. Item paié à Antoine Leblond, charon demeurant à Allery, 35 sols pour avoir faict un étrier à la grosse cloche 35 sols. Item paié à Jacques de Poix, charon demeurant au village de Vismes pour avoir remonté les cloches de neuf et avoir fourni et livré les moutons et fléaux aux trois cloches, la somme de 39 livres. Plus paié à Jacques Leblond, mareschal d'Allery, la somme de 12 livres 10 sols, pour avoir fourni plusieurs ferrures aux trois cloches. Item, moy Jacques Lefebvre aye esté quérir à Vismes, avec ma charrette hastellé de deux chevaux, tous les bois que ledit Jacque de Poix a fourni aux trois cloches et pour la somme de 30 sols.

Le 10 septembre 1722, on achète au sieur Siffet, marchand chaudronnier fondeur à Abbeville, quatre marbreaux (coussinets en fonte qui supportent les cloches grâce aux pivots autour desquels elles tournent) de fonte pour les deux plus petites cloches.

En l'année 1725, la grosse cloche se fendit ; elle fut refondue à Villers Campsart par un fondeur lorrain Jean François Henriot. Voici le compte des dépenses occasionnées par cette opération, conservées dans les archives du presbytère.

« Le 27 juillet 1727, la grosse cloche d'Allery, qui était cassée depuis plus de deux ans, a été refondue à Villers sous Cansart, pourquoi il a été payé des deniers de la fabrique :

Primo. 50 livres au fondeur nommé JF Henriot, fondeur lorrain, dont quittance du 25 août 1727, icy :

Plus l'on a pris chez Jean Capron, fondeur à Amiens, 200 livres de métail sur le pied de 23 sols la livre, à condition qu'il reprendrait ce qui en resterait après la cloche fondue, sur le pied de 22 sols la livre, ce qui est resté compris les écumes s'est trouvé monter à 143 livres, lesquels diminués sur 200 livres, il n'en restait à payer que 57 livres pesant à 23 sols la livre et 7 livres 3 sols en argent de perte sur les 143 livres de

livres sols den

50

métail rendu. Ainsy toute la somme due pour métail allait à 72 livres 9 sols et ce			
paiement a été fait par transport de Jean Capron, fondeur à Charles Noblesse, maréchal			
à Airaine, dont l'on a la quittance du 5 février 1728. Icy dont pour le métail de cloche :	72	9	
Paié pour 3 sommes et un sac de charbon :	9	15	
Paié pour le prix et chariage de 400 briques :	7		
Paié pour une planche longue de 6 pieds large de 13 poulces :			
et épaisse d'un poulce 25 sols :	1	5	
Paié pour 8 livres de suif à 7 sols la livre, 56 sols :	2	16	
Paié pour une pinte d'huile :		6	
Paié pour deux livres de cire :	2	14	
Paié pour 4 cordes de bois, compris les droits de chariage et les droits de commis :	16	8	
Paié pour un quartier et demy de chanvre qui a servi au moule de la cloche :	4	5	
Paié pour 12 livres de boure à 2 sols la livre :	1	4	
Paié pour 4 journées employées par un homme de Villers à vider les fosses :	2		
Paié au charon de Villers pour 5 écumettes et pour avoir taillé quelques pièces de bois :	1		
Pour la journée d'un homme de Villers qui a aidé à tirer la cloche de la fosse où elle a			
été fondue :		10	
Paié au maréchal de Villers pour plusieurs barres de fer qu'il a prêté pour la refonte de			
la cloche et pour l'anneau neuf qu'il a mis, 30 sols et il a eu en outre les anneaux vieux			
de la cloche :	1	10	
Paié pour dépense des paroissiens d'Allery qui ont travaillé pour la cloche à Villers			
depuis le point du jour jusqu'à 10 heures de nuit :	7		6
Plus paié à Mathieu eau-de-vie pour le même sujet :	1	7	6
Paié pour la dépense des chevaux de Pierre Quint qui les a prêté avec son chariot pour			
mener la cloche cassée à Villers et pour la ramener, les dits chevaux et le chariot chargé			
étant restés à Frennesville en revenant, à cause l'obscurité de la nuit durant laquelle			
on s'était mis en chemin pour revenir :	1	3	6
Paié à Nicolas Garet pour l'ouvrage de ses deux fils qui ont employé 5 jours, tant à	•	5	Ü
descendre la cloche cassée qu'à la remonter refondue et à faire toutes les machines			
nécessaires :	10		
Paié pour le droit de pesage du métail à Amiens et pour mande :	11	9	
Paié à magister pour avoir été à St Maulvis au sujet de la cloche :		15	
Paié pour le louage et l'avoine du cheval avec lequel M. Sifflet, fondeur d'Abbeville,		13	
est venu exprès visiter la cloche fondue :	1	7	
Paié à M. Millevoy, pour dépense des fondeurs lorsqu'ils se sont accordé pour fondre	1	,	
la cloche:		13	
Toute la dépense pour la cloche refondue est de :	196	0	3
Toute la dépense pour la cloche réfondue est de .	190	U	3
Sur cela il a été reçu du cabaretier de Villers pour restant de bois à luy adjugé :	3	10	
Plus les œufs, donné dans la paroisse au sujet de la cloche ont été vendus :	2	10	
Il faut donc déduire :	5	10	
in that done dodding.	5	10	

Lesquels levés sur 196 livres, 3 deniers, il n'en reste à emploier en mise que 190 livres 10 sols 3 deniers. »

Cette liste montre que le jour où l'on faisait 'accord', un dîner à l'auberge et une beuverie plus ou moins modérée avec le marguillier aidaient à cimenter la convention. La présence des œufs peut être expliquée ainsi : le blanc d'œuf servait à donner plus de cohésion à la terre employée pour le revêtement de l'inscription et des ornements de la cloche. Les fondeurs ambulants profitaient souvent de cet usage pour se faire servir à l'auberge de monumentales omelettes (Jos. Berthelé).

Les deux plus petites cloches furent enlevées à la Révolution et conduites au district d'Abbeville pour être converties en canons et jusqu'en 1857 il ne resta que la grosse cloche.

En 1824, cette même cloche se fendit de nouveau. Sa refonte fut opérée par Gorlier, fondeur à Frévent.

Voici ses inscriptions:

D'un côté:

« † JE FUS BENITE PAR M. CHARLES AUGUSTE TOQUENNE CURE

† DALLERY M. GRAIRE MAIRE M. POSTEL J.L. PASCAL ADJOINT. »

De l'autre côté :

« † Lan 1824 je fus nommee Louise Marie Amable par M.

† Louis Gabriel du Passage et dame Marie Amable

† LE ROY DE VALANGLART

GORLIER FONDEUR À FREVENT »

Son diamètre est de 1,12m (1,15m pour Boquet). Note : mi bémol.

Les ornements en sont très simples : un crucifix avec une Mater dolorosa au pied ; d'un côté, un évêque, de l'autre, la Vierge mère et reine, tenant dans la main droite un sceptre et dans la main gauche l'Enfant Jésus. On remarque autour de la cloche plusieurs angelots. En outre figurent les armes de France d'azur à 3 fleurs de lys posées 2 et 1.

Le don des deux autres cloches fut fait en 1857 par deux habitants de la localité François Poiret veuf Brunel et Zacharie Mullier veuf Manier. La délibération suivante du conseil municipal fait allusion à cette donation :

« Vote d'un impôt extraordinaire, nécessité par la suspension des cloches : L'an 1857, le 28 juin, le Conseil municipal assisté des plus imposés de la commune s'est réuni au lieu de ses séances ordinaires à l'effet de voter une somme nécessaire pour la suspension des cloches.

L'assemblée considérant aussi que la donation faite à l'église de deux cloches est une chose heureuse pour la commune et malgré que le pays soit surchargé d'impôts, tant par l'acquisition de la maison d'école que pour bien d'autres choses... se hâte néanmoins d'accorder la somme nécessaire pour mener à bonne fin cette œuvre généreuse.

En conséquence, vote un impôt extraordinaire de 5 francs ...

L'assemblée ... est convaincue que soit le département, soit le gouvernement lui viendront en aide et dans une proportion aussi large que possible »

Inscriptions sur la cloche moyenne :

« Joséphine Brunel, donnée par Pierre François Poiret, mon époux, à l'église d'Allery le 8 juin 1857 et bénite par \mathbf{M}^{R} Pierre François Engramer (main)

CURÉ DE LA PAROISSE. PARRAIN THOMAS POIRET. MARRAINE MARIE LOUIS. M. DANMONVILLE MAIRE.

Fondue par Dutot et C^{IE} à Paris. »

(Maillard note Damonneville comme maire)

Son diamètre est de 1,05m (1m pour Maillard). Note : la (fa pour Maillard). Elle pèse 600kg environ.

Inscriptions sur la petite cloche:

« CATHERINE MANIER, DONNÉE PAR ZACHARIE MULLIER, MON ÉPOUX, À L'ÉGLISE D'ALLERY LE 8 JUIN 1857 ET BÉNITE PAR M^R PIERRE FRANÇOIS (main)

ENGRAMER, CURÉ DE CETTE PAROISSE. PARRAIN GUSTTAVE (sic) AMABLE LOUIS. MARRAINE MARIE SOPHIE HENRIETTE POIRET. M. DANMONVILLE MAIRE.

FONDUE PAR DUTOT ET CIE À PARIS. »

Son diamètre est de 0,90m. Note : sol. Elle pèse 400kg environ.

Sur ces deux cloches on remarque le groupe de la Sainte Famille, St Joseph, la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus ; un crucifix et la Vierge au pied.

La bénédiction des nouvelles cloches a lieu le dimanche 30 août 1857, « au milieu d'une foule immense de peuple, accourue de toutes parts et telle qu'on n'a jamais vue dans l'église d'Allery. »





Albert Corroy fut le dernier carillonneur de renom. Ch'est tout eine méthode disait-il en commençant à installer tout un réseau compliqué de cordes reliées aux battants des trois cloches. Travaillant des bras et des jambes,

son talent apporta un peu plus d'éclat à toutes les fêtes depuis 1909. Large moustache de son époque, barbichette, regard vif, Monsieur Corroy était une figure typique de la région. Pas de clés ni de portées, les notes étaient écrites sur des cartons. Le répertoire de M. Corroy était relativement vaste et s'adaptait à toutes les circonstances et à tous les personnages : du Te Deum au Bon roi Dagobert en passant par la Marseillaise. On l'aperçoit à 80 ans sur les photos ci-dessus.



En 1907, le conseil municipal eut à résoudre l'épineux problème des sonneries civiles et religieuses. Considérant que les sonneries civiles et religieuses sont indispensables pour répondre aux besoins de la localité, que les cloches et le clocher sont propriétés communales, il fut admis que, conformément aux usages depuis un temps immémorial, les morts ne passant pas par l'église n'avaient droit qu'à la grosse cloche, les autres au jeu des trois cloches.

En octobre 1970, le conseil municipal décide d'électrifier la sonnerie des cloches. Il vote les crédits nécessaires au complément des 2875,50F collectés auprès des habitants. Le 26 novembre, la maison rouennaise Mamias procède à l'électrification et à la programmation des sonneries. Une cloche sonne l'angélus de 7h30, 12 et 18h . Un système semi-manuel permet de carillonner les offices et les fêtes ou de sonner le glas.

Les souscripteurs reçurent en cadeau une petite cloche.

Bailleul:

D'après une communication de M. le chanoine Lesueur basée sur les comptes de fabrique, il y eut deux fontes de cloches en 1726 et 1737.

Avant 1800, il n'existait à Bailleul qu'une seule cloche, fondue en 1818, probablement à Aumale par Évrot-Boudin. D'après le contrat pesé entre le fondeur et le maire en 1889, elle pèserait 479kg.

En 1890, elle fut refondue et on lui donna une compagne. Voici leurs inscriptions :

Grosse cloche:

« Anno 1890 me Mariam Carolettam a patrino Maria Petro Huberto de Bertoult et a matrina Maria Caroletta comitissima de Thieulloy nominatam benedixit ipse paroeciae Bailleul parochus Ed. Dumetz rev^{dmi} episcopi Ambianensis Jacquenet vices gerens.

PAROCHO: DUMETZ ED. MAIORE: CORNU L.

BAILLEUL

PAUL ET CHARLES DROUOT FONDEURS À DOUAI (NORD) »

Elle a un diamètre de 0,97m pour un poids de 569kg.

Elle est ornée du Christ, de la Vierge mère et de St-Martin à cheval.

Petite cloche:

« Fuderunt Paulus et Carolus Drouot Duaci 1889 »

Sur une plaque de métal fixée au mouton, c'est à dire sur une des pièces de bois auxquelles les cloches sont suspendues par l'intermédiaire d'étriers en fer introduits dans les anses, on lit :

« ME JOANNAM CAROLETTAM A PATRINO J. B.

DOREMUS ET A MATRINA CAROLETTA CORNU

NOMINATAM BENEDIXIT PAROCHUS E. DUMETZ.

MAIORE CORNU. BAILLEUL 1890. »

Elle a un diamètre de 0,87m pour un poids de 407kg.

À noter que ces cloches sont uniques par leurs inscriptions latines dans le canton d'Hallencourt.

Écoutons l'intervention de Monsieur Barbette au sujet de ces cloches :

« Leur histoire me fut rapportée par Monsieur Duval Aymar (1872-1955). Son père Duval Joseph (1825-1912) était carillonneur lors des événements joyeux du village. En frappant la cloche avec un maillet à différents endroits, il composait des notes de musique et en frappant avec la battant tenu en main il obtenait le son habituel de la cloche. En 1889, lors d'un carillonnage, il a frappé par erreur son maillet et le battant en même temps. Les vibrations causées par les deux coups ont fait fendre la cloche qui a dû être refondue.

Pour ne pas priver le village de sa cloche, le fondeur en a prêté une plus petite en attendant de réinstaller l'ancienne.

Lorsque la cloche d'origine fut refondue, la cloche provisoire fut gardée, de ce fait le clocher de Bailleul est doté de deux cloches.

Ces cloches ont été récemment électrifiées, elles sonnent les heures et les demies. L'ancienne horloge, depuis longtemps arrêtée n'a pas été restaurée. »

Voici des extraits du compte rendu des cloches paru dans Le Dimanche en 1891 :

« Le dimanche 6 juillet, la paroisse de Bailleul était en fête. Aussi l'église, déjà assez grande par elle-même était-elle beaucoup trop petite ce jour là pour contenir ce flot de chrétiens, tant du pays que des alentours, qui longtemps avant l'heure de la cérémonie avaient envahi l'enceinte sacrée. C'est que ce jour là avait lieu la bénédiction des deux cloches.

Et la cloche ne rappelle-t-elle pas les plus doux souvenirs? C'est la cloche qui, aux sons argentins et purs, chante sur le berceau du nouveau-né; c'est elle qui donne le signal des joies religieuses du mariage; elle est la confidente, l'écho puissant des joies et des douleurs du chrétien; c'est elle qui est le guide et la régulatrice de ses travaux; le matin, elle lui dit : debout, et le soir, elle le ramène au milieu des siens; c'est elle aussi, qui a pleuré sur la tombe d'un père chéri ou d'une tendre mère, et qui également pleurera sur la nôtre. Aussi, au milieu de tant de ruines, dont nos aïeux ont été les témoins attristés, et dont les lugubres sont parvenus jusqu'à nous, la cloche est restée populaire dans nos campagnes.

Et la bénédiction, comme elle est belle et touchante dans sa simplicité! Une magnifique procession est organisée pour aller chercher au presbytère les parrains et marraines qui sont pour la première cloche: M. Hubert de Bertoult, dernier rejeton de la famille du Maisniel de Belleval et madame la comtesse de Thieulloy, postes d'honneur occupés en 1818 par M. et M^{elle} de Belleval pour l'ancienne cloche; et pour la seconde: M. J.-B. Dorémus et Madame Jules Lefebvre.

En tête de la procession marchaient les sapeurs, tambour et clairon de la compagnie des pompiers, venaient ensuite la Croix, la bannière de St Nicolas, le drapeau des pompiers, la bannière de la Sainte vierge, escortés des enfants

de la paroisse, portant des oriflammes. Puis deux magnifiques écussons artistement décorés des initiales des parrains et marraines précédaient les jeunes filles habillées de blanc, les unes tenant à la main des couronnes de fleurs naturelles, les autres portant sur des coussins de soie les robes éclatantes de blancheur et de finesse des deux filleules. Suivaient les parrains et marraines entourés du corps des pompiers ; puis les officiers de chœur et le célébrant. Là on remarquait aussi le conseil de la commune qui avait eu à cœur de s'unir au conseil de fabrique.

La procession se mit en marche et fit le tour de l'église avant de pénétrer à l'intérieur, où dans le chœur, et sous un magnifique baldaquin orné de fleurs et de guirlandes étaient placées les deux cloches.

Après un discours de circonstance, il est procédé à la bénédiction des cloches. Après la cérémonie retentit la chant du Te Deum.

Et maintenant, Marie Charlotte et Jeanne Charlotte, allez, montez sur votre trône aérien ; rappelez aux chrétiens de la paroisse de Bailleul leurs devoirs de tous les jours et de chaque dimanche... »

La facture de M. Drouot s'éleva à 1932.88F comprenant, la refonte de la cloche, l'ajout de 114 kg de métal neuf, la fourniture d'accessoires, le démontage du vieux beffroi, et la fourniture et le montage d'un beffroi neuf en fer de 1950kg

Bellifontaine:

L'église ne comporte qu'une seule cloche. L'inscription se trouve d'un seul côté :

« BÉNITE PAR M^R ANGE ADOLPHE

GAUTHEY CURÉ, MON NOM EST

MARIE JULIE ANGELINE. M^R FRANÇOIS

VASSEUR MAIRE. MON PARRIN (SIC) PIERRE

MARTIN LEROY, MA MARRAINE JULIE

FRANÇOIS BARBIER FEMME DORÉMUS.

SAUMONT FONDEUR À ÉPAGNETTE

1852 »

Son diamètre est de 0,61m, elle est ornée d'un crucifix. Une délibération du conseil municipal de Bailleul du 22 août 1852 donne son prix : 256 francs.

Citernes:

Le 6 octobre 1663, il est payé à Pierre Chaperon, fondeur à Amiens, la somme de 70 livres tournois pour la fonte de la 2^{ème} cloche de Citernes. (minutes Lefebvre, notaire à Abbeville)

Vers 1685-87, on lit dans le registre des marguilliers : « Baillé pour la façon des cloches : XXVI s. VI d. »,

et entre 1694 et 1700, « L'on m'a donné dans l'église le jour où l'on a baptizé la cloche six livres six solz »

Suivant la tradition, Citernes possédait trois cloches à la Révolution, deux d'entre-elles auraient été descendues, et la troisième donnée à l'église de Fresne-Tilloloy.

La seule cloche restant au clocher jusqu'en 1887 portait l'inscription : « Jay été nommée Marie Pétronille par le Rev. Père Mathieu Foret prieur de labbaye de S^T Valéry Sur Somme de lordre de S^T Benoit, congrégation de S^T-Maur et Demoiselle Marie Antoinette Gabrielle fille de M^R Pierre de Fuzillier conseiller du Roi, au présidial d'Abbeville. M^R Adrien Dubus curé Facque marguillier - 1731 » Son poids est de 436 kg. Le nom de fondeur est ignoré.

Inscriptions des trois cloches actuelles :

La grosse : « L'an de N.S.J.C. 1887, J'AI ÉTÉ DONNÉE À LA PAROISSE DE CITERNES PAR MESDAMES ROMANET, BÉNITE PAR M^R FARCY CURÉ DOYEN D'HALLENCOURT, DÉLÉGUÉ PAR MONSEIGNEUR JACQUENET ÉVÊQUE D'AMIENS.

J'ai été nommée Paul Jeanne Marguerite par M. Philippe Feugère des Forts et Madame Marie de Fitte de Soucy veuve de \mathbf{M}^{R} Paul Romanet

M^R Dargent étant curé, MM. Plé maire, Tagaux adjoint, Nantois président et Défecoue trésorier de la fabrique.

LECULL ET DAPERON FONDEURS À AMIENS. »

Poids de la grosse cloche: 587kg.

Les armoiries des Romanet, de Fitte de Soucy et Feugère des Forts sont dessinées sur la cloche.

Deuxième cloche : « L'AN DE N.S.J.C. 1887, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^R FARCY CURÉ DOYEN D'HALLENCOURT, DÉLÉGUÉ PAR MONSEIGNEUR JACQUENET ÉVÊQUE D'AMIENS

ET NOMMÉE JOSEPH LOUISE PAR M. JOSEPH IRÉNÉE TAGAUX ADJOINT ET MADAME LOUCHET NÉE LOUISE LESAGE.

 M^{RS} Blanchard et Bouly conseillers de fabrique de Citernes

LECULL ET DAPERON À AMIENS. »

Poids de la cloche: 415kg.

Troisième cloche : « L'AN DE N.S.J.C. 1887, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^R FARCY CURÉ DOYEN D'HALLENCOURT, DÉLÉGUÉ PAR MONSEIGNEUR JACQUENET, ÉVÊQUE D'AMIENS

ET NOMMÉE CAROLINE ERNESTINE BLANCHE PAR M^R PLÉ CYR ERNEST MAIRE ET $M^{\rm LLE}$ Blanche Henriette Plé.

FÉRET CONSEILLER DE FABRIQUE DE CITERNES

LECULL ET DAPERON À AMIENS.»

Poids de la petite cloche: 312kg.

L'abbaye de St Valéry possédait plusieurs fiefs à Citernes, ce qui explique la présence du prieur comme parrain.

Ces trois cloches furent bénites le 21 Août 1887 (Le Dimanche, Semaine religieuse du diocèse d'Amiens), voici des extraits des compte rendus : « Une foule considérable était réunie pour le baptême des cloches de cette paroisse. La cérémonie était présidée par l'abbé Farcy doyen d'Hallencourt. Les cloches avaient été données par madame Romanet qui a voulu perpétuer les noms de son mari et de ses deux filles morts prématurément. Dès la veille, les cloches, magnifiquement habillées, étaient exposées au regard des habitants qui venaient admirer ce don de madame Paul Romanet ; car si le pays possède aujourd'hui trois cloches, il le doit en partie à cette noble famille, qui a remis à monsieur le maire la somme de 2000F pour contribuer à la dépense. La cérémonie commença à deux heures, l'église ne put contenir qu'une bien faible partie des assistants. La compagnie des sapeurs-pompiers a contribué à rehausser l'éclat de cette fête. Le soir, un joyeux carillon se faisait entendre, c'étaient les cloches qui appelaient les habitants au salut solennel, par lequel devait se terminer cette belle journée »

Condé Folie:

Une cloche fut enlevée le 18 messidor de l'an 2.

En 1854, le Conseil Municipal décide l'acquisition de trois cloches en remplacement des deux cloches que possède l'église Notre Dame de la Visitation. Cet ensemble qui pèse 600 kilogrammes, ne produit pas le son nécessaire pour être entendu jusqu'aux extrémités du village. Les habitants se trouvent privés du résonnement des cloches qui marque les offices et en cas de sinistres, ne peuvent se rendre porter secours.

Les trois prochaines cloches pèseront 900 kg pour la première, 650 kg pour la seconde et 450 kg pour la troisième.

Un devis a été établi en 1855 comportant également le prix de la reconstruction du beffroi. Le montant de la dépense, à savoir 9607.40F, se fera au moyen du produit de la vente des anciennes cloches pour 1312.50F, du produit de la vente de tourbe pour 7825F et d'un prélèvement de 469.90F sur les ressources de la caisse municipale. Le conseil de fabrique donne son accord mais ne peut contribuer financièrement, étant en déficit.

Les cloches portent les inscriptions suivantes :

- 1) « L'an 1858, J'ai été bénite par M^R Gaudefroy, curé de Condé Folie, nommée Marie Anne Elisabeth. Parrain M. Charles Pierre Henri Ludovic du Liège, principal prop. de Condé Folie, époux de M^{ME} Anne Marie Sanson de Berville, marraine M^{ME} Elisabeth Marie Andrée de la Fresnay, prop. à Condé Folie, épouse de M. Pierre Ch. E. du Liège. M. Ch. H. Danten, maire. Fondue par Dutot et C^{IE} à Paris. »
- 2) « L'an 1858, j'ai été bénite par M^R Gaudefroy, curé de Condé Folie, nommée Florentine Caroline. Parrain M. Ch. Henri Danten, maire et prop. à Condé Folie, époux de Magdeleine Caroline Gamain. Marraine, M^{ME} Marguerite Florentine Gamain, épouse de M. Théophile Alfred Louchet, prop. à Condé Folie. »
- 3) « L'an 1858, j'ai été bénite par M^R Gaudefroy, curé de Condé Folie, nommée Thérèse Françoise Valentine. Parrain, M. Amboise Florentin Danten, prop. et adjoint au maire de Condé Folie, époux de Marie Françoise Fauvelle. Marraine, Marie Thérèse Valentine Coffinier, épouse de M. Charles Eloi Machy, prop. à Condé Fomie. M. Ch. H. E. Danten, maire. »



En décembre 1969, le Conseil Municipal a fait procéder à la réfection de la suspension de la grosse cloche.

Doudelainville:

Le 18 juin 1669, marché est passé entre Jean Hautebour et Françoise de La Cauchie, veuve Leclercq, maîtres chaudronniers, et les habitants de Doudelainville, pour la livraison d'un mille de métal destiné à fondre une troisième cloche pour l'église de Doudelainville. Cette troisième cloche devra être la plus grosse des trois. Prix 750 livres (minutes L. Dacheu, notaire à Abbeville).

En 1715, deux cloches sont fondues par Jean Legai, fondeur demeurant à Campneusville (canton de Blangy); la fabrique avait acheté 200 livres de métal au sieur Siffait, marchand à Abbeville; la fonte eut lieu à Campneusville (archives du presbytère de Doudelainville).

En 1786, la moyenne cloche s'étant cassée, la fabrique par délibération du 3 septembre, décida la refonte des trois cloches et en chargea Cavillier, fondeur à Aumale, qui fit l'opération chez lui.

Une autre délibération du 18 février 1787 décide que les trois cloches neuves seront moutonnées et installées au clocher par Pierre François Fontaine, charpentier à Francières.

La plus grosse de ces trois cloches fut seule respectée par la Révolution ; en septembre 1853, le conseil de fabrique constate qu'elle est fêlée en plusieurs endroits. Elle fut refondue en 1854 et bénite le 10 septembre de cette année.

Cette cloche pesait environ 540kg et portait cette inscription :

« J'ai été bénite par M^R Duvauchelle curé, mon nom est Marie Flore, par M^R Ducrocq, maire, propriétaire à Doudelainville, et Mme Sannier Henriette Flore, V^{ve} Decerisy, propriétaire au même lieu, fondue par la commune.

SAUMONT FONDEUR À ÉPAGNETTE »

La cloche actuelle porte l'inscription suivante :

« J'ai été bénite l'an 1865 par \mathbf{M}^{R} Henri Bellavoine curé de Doudelainville et nommée (main)

Marie Joséphine par M^R Ducrocq François, maire de la commune, et M^{ME} Huguet (main)

JOSÉPHINE APPOLINE ÉPOUSE DE M^R POIRÉ ADJOINT.

CAVILLIER FONDEUR À AMIENS. »

Elle a un poids de 510 kg pour un diamètre de 0,96m. Ses ornements se composent d'un crucifix, de St Pierre, de la Vierge Mère ainsi que d'étoiles.

Érondelle:

Le 7 décembre 1859, M. Charles Chrisostome Guillot, rentier, par testament déposé chez maître Waré, notaire à Longpré les Corps Saints, lègue 300F pour acheter une cloche et la faire placer dans l'église d'Érondelle. Le 29 avril 1860, M. le maire signale qu'il est urgent d'abattre un arbre sur la section d'Érondelle pour servir à remonter la cloche.

Voici l'inscription de la cloche :

« J'AI ÉTÉ DONNÉE PAR M^R CHRYSOSTOME GUILLOT ET BÉNITE EN 1860 (main) PAR M^R SCOUBART, CURÉ D'ÉRONDELLE, ET NOMMÉE CLAIRE CHARLOTTE PAR (main)

M^R Isaïe Douay parrain et M^E Claire Guillot son épouse marraine.

CAVILLIER FONDEUR À AMIENS. »

Fontaine sur Somme:

Les textes suivants sont également inspirés par les écrits du Syndicat d'Initiative de Fontaine.

1) le carillon au 17^e siècle :

Au début du 17^e siècle, les fontenois rêvent d'un carillon aux dimensions de leur nouvelle église. Deux obligations avaient été souscrites les 21 octobre et 15 novembre 1632. Le 10 mai 1634, les curé et marguilliers de Fontaine sur Somme vendent deux journaux de terre sis à Sorel, appartenant à l'église de Fontaine, afin de payer 500 livres, à valoir sur plus forte somme due par l'église aux sieurs Martin Michel, père et fils, fondeurs de cloches à Amiens, pour livraison du métail employé lors de la fonte des trois cloches de ladite église (minutes J. Pappin, notaire à Abbeville). Les trois cloches ont été fondues en 1635.

2) la refonte au 18^e siècle :

En 1754, les quatre cloches de Fontaine furent fondues de nouveau. Le récit des péripéties de cette fonte est des plus intéressants et mérite d'être reproduit. Ch Leprestre était le curé de Fontaine. (archives communales de Fontaine) :

Fontaine sur Somme:

Etat de ce qui s'est passé à l'occasion des cloches de cette église, fondues le 10 juillet 1754, par moy Charles Le Prestre qui en a fait toute la dépense.

On a beaucoup murmuré dans le village et aux environs de ce que le nom et qualités de Monsieur le marquis de Mailly ne se trouvoient pas sur aucune des cloches que je venois de faire : et pour instruire la postérité et justifier ma conduite à cet égard, j'ai pris la peine d'insérer dans ce présent livre ce petit abrégé :

Il faut noter que la moyenne cloche qui subsistoit et fondue avec la petite en 1635, étoit d'un métal bien conditionné, mais faible et mal formé ; étant venue à casser par le défaut du batan qui étoit pendu trop bas, les marguilliers et receveurs, malgré les autres réparations nécessaires et urgentes tant à la nef de ladite église qu'au clocher, se sont assemblés et convenus entre eux de les faire descendre toutes trois, sans entretenir aucun fond. En effet, le lendemain de la Pentecoste, Charles Quemont avec son consort et plusieurs avec eux firent cette opération et les placèrent dans le haut du cimetière, à la réserve de celle qui étoit cassée, pour y être entendues du village; mais elles n'y furent pas longtemps, car le jour de la petite fête de Dieu, dix à douze jeunes polissons, au retour de la cérémonie, les frappèrent si fort avec des cailloux qu'il en tombt une pièce de trois cents par terre qui donna l'épouvante, ce qui m'obligeat à user d'autorité et faire placer dans mon jardin la plus forte pour servir. À la suite les habitants reconnurent leurs fautes et je profitai de cette rencontre pour les concilier, car ils étoient fort divisée et sur le nombre de cloches et sur ce qui devoit être fait au clocher, ... Les cloches demeurèrent cependant un an entier dans ce triste état, pendant lequel je consultai plusieurs personnes pour savoir quel partis j'avois (à) prendre, étant bien aise de n'avoir rien à regretter à la suite et de vivre en paix surtout avec mes paroissiens. Les uns me conseillèrent donc de présenter requette pour taxer tout le territoire et payer la construction du nouveau clocher qu'on se proposoit de faire, la flèche d'iceluy étant hors de service par toutes les pierres qui, à force d'avoir été ébranlées par la secousse du befroy, étoient toutes cassées et entrouvertes, le bas d'iceluy étant trop délicat et sans aucun appuy par les contreforts, ainsi qu'en avoit jugée la compagnie. ... Toute réflexion faites, je pris le partie de me mettre pour ainsi dire au-dessus de moy même, et me regardant seul dans la famille je crus qu'il convenoit que je clarifiasse une partie du bien que la providence m'avoit procuré par la mort de mes frères et sœurs, quelques combats que j'eus et qui ne furent pas petits, sur tout quand je considérois que j'étois avec des paysans pour la plupart sans beaucoup de religion et encore moins d'éducation. Je les fis donc assembler tous chez moy pour leur déclarer mes intentions et libéralités futures et ce que j'exigeois en même temps d'eux, et qu'ils executèrent à la suite. Je pris donc dans les bois de Monsieur de Mons à Hocquincourt, pour deux cent livres de bois de chêne, que je payay content, pour la construction d'un nouveau beffroy, lesquels bois les habitans se sont portés d'inclination à les charrier ; ils y allèrent même à l'envie et comme à la fête ; après que j'en eus tracé le dessin sur le papier, je choisis des ouvriers capables de l'exécuter, et dont les journées ont été payées aux dépens de l'église et des revenus des reliquats de comptes ; ayant été visité et trouvé solide, il ne s'agissoit plus que de la fonte des cloches pour lesquelles les habitants étoient fort zélés. Je m'y étoit engagé d'ailleurs, et je me portois d'inclination à tenir ma promesse.

J'écrivis donc à Paris pour avoir les matériaux nécessaires, savoir, mitrailles rouges, débris de vieilles castrolles, cafetières, jattes, à l'exclusion de tout cuivre fondu, et étain fin au petit chappeau. Ce n'est pas que j(e n')aurois pu trouver à Amiens ou à Abbeville du métail fait et prèt à mettre en employ; mais comme j'étois parfaitement instruit du peu de droiture qui régne parmi ces sortes de marchands et ouvriers fondeurs, qui, au lieu de vrai métail, ne livrent que du pottin mélangé, sacrifiant même trois sols par livre aux ouvriers qu'ils lemployent : je fermoy l'oreille à tout ce qu'on peût me représenter à ce sujet. Mon inflexibilité allat même jusqu'à ne point les écouter, quelque promesses que me firent certains larrons, si je prenois de leurs mains ou du marchand avec qui ils étoient affidés, le métal dont j'avois besoin. Je fis donc venir de Paris, et ce par le moyen d'une personne de confiance, après différentes perquisitions dans les botiques, deux mille cinq cents de mitraille rouge la plus nette sur le pieds de vingt quatre sols la livre, moyennant trois livres dix sols par cent, dont je convint de prix avec le voiturier, et cinq cents pesant de petit chappeau d'étain le plus fin d'Angleterre, que je payai à Monsieur Plantart, marchand à Abbeville sur le pieds de trente sols la livre; je fis fondre le tout sous mes yeux dans des creusets qui contenoient les uns trente-cinq, les autres quarante livres, selon leur capacitée, et ce, moyennant deux sols par livre que je donnai à celuy qui prit cette peine, nommé Roussel à Abbeville. Malgré le déchet qui s'est trouvé sur c es sortes de mitaille, qui fut de dix par cent, le métal bien conditioné et dont la dose d'étain fut d'une livre sur cinq de cuivre, ne s'est trouvé me revenir qu'à trente sols cinq deniers, ainsi qu(il se voit par le calcul que j'en ai fait, et me serois revenu moins, sans contredis, si au lieu de rouge j'avois acheté de la mitraille jaune, corrompue avec la calamine; mais j'étois d'ailleurs instruit de la matière des timbres aux pendules faites avec la mitraille rouge et étain le plus fin, et je n'avois garde de méler de la drogue avec une grosse cloche, qui me faisoit assez connoître par son mauvais et hideux son ce qu'elle étoit . La plus grande partie de mon métail fait et bien conditionné, je fis casser en présence des principaux du lieu les trois cloches de cette église qui étoient les plus discordantes du canton et qui ont coûté beaucoup à l'église par toutes les poursuites qu'elle a été obligée de faire contre ceux qui les ont fondus, comme je l'ai fait voir à mes paroissiens par les écrits passés : la plus forte des trois, paisée avec des balances bien conditionnées et différentes de celle des fondeurs lorrains, par différentes fois, fut au poids de quinze onces, de 1832 livres de mauvais alliage remplis de potin; les deux autres, de meilleure fonte, se sont trouvées paiser l'une mil dix huit livres et l'autre 729. ... Mais c'étoient des ouvrages de campagne, et ceux qui les ont faits, en s'épargnant la peine d'y mettre leur nom, ont du y trouver leur vie : il fallut donc suppléer à ce défaut du

métal, ce qui m'a déterminé à acheter à Abbeville, en différentes boutiques, tout ce que j'ay pûs y trouver, sçavoir, cent cinquante livres de mitraille rouge, et autant de jaune au deffaut de rouges, avec 60 livres d'étain fin d'Angleterre au petit chappau, à trente sols la livres ; et pour le cuivre tant rouge que jaune à 22 sols, que je fis façonner sous mes yeux, et ce moyennant deux sols par livres.

Ayant touts ces matériaux, j'écrivis ensuite à Mr le marquis de Mailly, qui venoit de perdre Mr son père, pour me permettre la fonte des cloches dans la cour de son chatteau occupée par Mr Delcourt mon dessein, lui ai-je dit, étant de bien vivre avec lui et avec Mr le Marquis. Mais sa réponse ne fut pas telle que je me l'étois imaginé, car au lieu de se prêter à ce qui ne luy pouvoit que faire honneur, il me mrquat qu'il n'étoit pas de cet avis, attendu que cette opération lui étoit dangereuse et incommode, me faisant connoître néanmoins qu'il seroit bien aise que les noms des siens fussent sur les dittes quatre cloches, tel qu'il ne l'en indiquoit ; ce (à) quoy je me vis obligé de répondre que, puisque cette opération luy étoit dangereuse et incommode, qu'il étoit naturel que je cherchasse ailleurs d'autres protecteurs, ne lui ayant encore rien demandé que la cour de son château, et n'ayant jamais eu le dessein de lui demander autre chose, malgré le peu d'aisance de notre église et des paroissiens. La chose ainsi terminée de ce côté, prévoyant bien que la guerre étoit allumée entre moi et Mr le Marquis, qui n'auroit pas manqué de se venger par les lois de justice, si les moules et fourneaux avoient été construits dans (les) rues, je choisi une place dans le cimtière, quoique un peu borné, qui fut devant le petit portail de l'église, où je fis charrier le bois, scavoir quatre corde que j'avois payée au receveur de Mr le Marquis, avant la lettre que je lui avois écrit à ce sujet, et huit cent brique pâles et non recuites, que je fis faire par deux ouvriers de Vignacourt que je fis venir exprès. Il ne faut pas demander si pendant l'interval de toutes les opérations, il me venoit des ouvriers fondeurs, j'en avois tous les jours, munis de bons certificats; j'en étois accablé, mais je n'en voyois aucun qui me répondit comme je le souhaitois. Ces sortes d'ouvriers coureurs n'ayant qu'une routine pour toute science et ne se disant jamais du même pays, quoiqu'ils rapportassent tous à la masse : j'en ai connu même à la suite, se mettre en colère les uns contre les autres et partager ensuite leurs deniers qui montent à des profits considérables. Cependant les paysans, qui ne jugent des choses quà demy, me perséqutoit, et ces sortes de fondeurs ne les indisposoient pas peu contre moy. Il y eut même des habitans qui me disoient que tous les travaux que je fesois n'étoient que pour les éblouir, et que je n'en viendrai jamais à une dépense telle que celle dont je leuravois parlé; mais ils furent bien surpris, lorsqu'au retour d'un voyage que j'avois faits, ils virent arriver chez moy le 3 juin 1754 Philippe Cavillier et Florentin son frère, fondeurs de cloches, dont j'avois bien entendus parler, mais que je ne connoissois que par leurs travaux. La probité jointe à toutes les lumières en ce qui concerne leur profession et dont j'avois été le témoin pendant le temps que j'avois été chez eux me procure mil sujets de consolation, et entre autres untraité in 4° qu'ils ont composé et écrit à la main, avec différens essais qu'ils ont faits en ce qui concerne leur profession, m'ont déterminé à faire chez eux le marché de mes 4 cloches dont je leur fis le détail, et pour les mesures que je voulois leur donner, et pour le métail que j'avois fait façonner; lequel marché, en m'engageant de tout fournir, fut, pour leur façon seulement, de la somme de 200 livres. Je fis même plus en leur faveur, car après toute convention, en ayant entendu parler par des personnes qui les connoissoit parfaitement, je les forçay à demeurer chez moy pendant les 5 semaines qu'ils y passèrent à faire leur travail, et je leur dis que je serois bien aise que la plus forte des quatre fit octave en bas de la cinquième petite que j'avois fait fondre et placer pour lors dans le clocher.... Ils jugèrent donc à propos de me demander, malgré les 3024 livres de métail que j'avois fait façonner à Abbeville chez moy avec cuivre rouge et étain au petit chappeau, le pesant de 400; mais les boutiques dans Abbeville étant eppuisés et le temps de la fonte pressant, par rapport au moule qui étoient achevés, il ne me fut pas possible de le faire venir de Paris, encore moins de le faire façonner ; je pris donc à Amiens 100 livres de mitrailles rouge que j'ay payés à 25 sols la livre, qui fut mis par le conseil des marguilliers dans le fourneau avec celuy des cloches et celuy que j'avois fait façonner; mais elles ne servirent àgrand'chose, les mitrailles n'ayant pas fondu dans le fourneau à cause de leur dureté, ainsy qu'elles se fondent dans les autres à l'aide d'un soufflet. Je mis aussi avec le métail susdit 3 timbres bien conditionnés, venant de l'abbaye de Lieu Dieu proche la ville d'Eu, pesant à eux trois 85 livres, que j'ay eu moyennant 25 sols la livre de marque. Ah! les peines et attentions que j'ay prises pour faire fondre toutes ces mitrailles et les convertir avec étain fin en un métal parfait, ainsy que j'y ay réussi, il n'est pas possible de l'exprimer. Je n'ay pas été fâché au reste, de prendre cette voye, ainsy que s'en sont bien trouvé mes confrères auxquels je l'avois conseillé cy devant. Car d'avoir affaire aux marchands, on court de grands risques, n'ayant chez eux que des restans de cloches corrompues par le potin, c. à. d. par le amuvais cuivre et étain ; les sieurs Cavillier approuvant ma conduite et voyant l'impossibilité d'en trouver davantage, et en constatèrent, en travaillant ensuite à réchauffer les moules et après les avoir enterré avec la terre mélée de crans que les habitans charrièrent comme à l'envie. Le feu fut mis au fourneau le 10 juillet à minuit, et à 8h du matin le métail a coulé dans les moules avec heureux succès, tel qu'il se voit aujourd'huy.

Suit la composition des quatre cloches de cette église qui est un ensemble de conseils en vue d'une refonte ultérieure et le mémoire des débours pour l'obtention du métal ayant servi à confectionner les cloches.

Dans les archives des Cavillier de Carrépuits, publiés dans les archives campanaires de J Berthelé, on lit dans le dossier sur Fontaine sur Somme pages 174-175 : « ...Le prix convenu pour nos

façons étoit de 200 livres ; et après avoir fondu et l'avoir contenté, nous a donné 24 livres de récompense, au-dessus du prix convenu. Le dit sieur curé nous a vendu le métail provenant du restant de la fonte des dites cloches, au prix de 24 sols la livre, poids de 16 onces ; lequel métail nous a été livré à Amiens, ayant été pesé à la halle de cette ville ; et réduit à 16 onces, il s'en est rouvé 602 livres en lingots ; plus 54 livres de fin étain, au prix de 28 sols la livre ; de plus 56 de morfie, compté deux livres pour une, ou autrement à 12 sols la livre... Philippe Cavillier appréciait ainsi cette sonnerie de Fontaine sur Somme : ces quatre cloches ont été fondues au suprême degré de chaleur. Quoyque le métal ne soit pas du plus fin, cette sonnerie est sans nul deffault. Belles cloches, bonnes et un accord parfait. Cet ouvrage fait un chef d'œuvre très solide pour la durée. »

L'inscription commémorative suivante se lit encore sur une pierre encastrée dans le mur du clocher, à l'endroit où les sonneurs mettent en branle les cloches :

« EN L'AN 1753 LE BEFFROY DE CE
CLOCHER ÉTANT TOMBÉ EN RUINE PAR LE DÉFAUT DES
TOICTS A ÉTÉ FAIT NEUF
ET EN 1754 AUX TROIS CLOCHES CASSÉES
PESANTES 3600 ONT ÉTÉ MIS
3200 DE MÉTAIL POUR FAIRE
LA QUATRIÈME GROSSE PAR
MESSIRE CHARLES LEPRESTRE
CURÉ DE CE LIEU QUI EN A FAT
TOUTE LA DÉPENSE AINSI QUE
DE LA 5ÈME PETITE EN L'AN 1754. »

3) la refonte au 19^e siècle :

Quelle fut ensuite l'histoire des cloches de Fontaine? La Révolution se déclara avec ses réquisitions de cloches. Il existe en beaucoup de villages des traditions orales difficiles à vérifier, qui laissent entendre que les cloches auraient été enterrées, voire immergées, d'où à Fontaine l'étang d'chés cloques. Voilà qui est troublant!

Les cloches de Fontaine ont, quoi qu'il en soit, subi tant de misères que seule la plus grosse d'entre elles est intacte. Ses quatre sœurs ont besoin d'être remises au creuset; ce que l'on décide de faire en échelonnant l'opération de 1823 pour la plus petite, à 1833, puis 1840 pour les trois moyennes. Afin d'avoir des cloches aussi semblables que possible aux anciennes, on s'en remet au descendant des deux frères Cavillier prénommé Apollinaire. Celui-ci suivra scrupuleusement les indications données par son grand-père. Seule la plus petite de 1823 a été confiée à un autre fondeur. Voici donc comment se composera le carillon de Fontaine qui sonnera jusqu'en 1940 :

Grosse cloche:

« † A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU. EN 1754 JAY ESTÉ BENIE ET DONNÉE A CETTE EGLISE PAR MESSIRE CHARLES LEPRESTRE MAITRE ES ART (main)

EN LE FACULTÉ DE PARIS ET CURÉ DE CETTE PAROISSE LEQUEL ASSISTÉ DE GABRIEL ELISABETH LEPRESTRE SA SŒUR RELIGIEUSE DE S^T (main)

Francois mont nommée Charlotte Elisabeth Riquier * je sers aux grandes solennités * tria horum major est charitas »

Dans un cartouche, le nom des fondeurs :

« PHILIPPE ET FLORENTIN CAVILLIER

FONDEURS A CARREPUIS PRES DE ROYE

17+54 »

Ornements : un saint mitré et crossé, donnant sa bénédiction, probablement Saint Riquier, patron de la paroisse. Saint Martin partageant son manteau.

Diamètre: 1,18m. Note: mi bémol. Poids: 900 kg environ.

2^{ème} cloche:

Page 16 sur 37

« L'an 1833 j'ai été bénite par M^R Jean-Baptiste Émile Chivot curé de Fontaine et nommée (main)

Isidore Sophie riquier par M^R Isidore Demachy marguillier, trésorier de la fabrique, et dame (main)

MARIE JEANNE SOPHIE MASSON, V^{VE} DE M^R THÉOPHILE DEMACHY

APOLLINAIRE CAVILLIER A AMIENS. »

Diamètre: 1,06m. Note: fa. Poids: 692kg.

3^{ème} cloche:

« L'an 1833 j'ai été bénite par M^R Jean-Baptiste Émile Chivot curé de Fontaine et nommée (main)

JEANNE CATHERINE RIQUIER PAR M^R JEAN-BAPTISTE ÉMILE CHIVOT CURÉ ET D^{LLE} MARIE JEANNE (main)

CATHERINE GAYET FILLE DE M^R PIERRE GAYET MARGUILLIER EN CHARGE.

APOLLINAIRE CAVILLIER A AMIENS. »

Diamètre: 0,95m. Note: sol. Poids: 498kg.

4^{ème} cloche : elle avait déjà été fondue en 1833 avec les deux précédentes. Mais sans doute fut-elle jugée défectueuse, et elle est refondue en 1840 et rebaptisée :

« J'AI ÉTÉ FONDUE L'AN 1840, BÉNITE PAR M^R ÉMILE JEAN-BAPTISTE CHIVOT CURÉ ET NOMMÉE MARIE RIQUIER ANTOINETTE (MAIN)

PAR M^R ANT^{NE} PASCAL GOSSELLIN MAIRE ET MARGUILLIER ET D^{ME} MARIE F^{SE} DUCLOYS EP^{SE} DE M^R P^{RE} JOURDAIN AD^{JT} ETC.

APOLLINAIRE CAVILLIER A AMIENS. »

Diamètre: 0,90m. Note: la bémol. Poids: 420kg.

5^{ème} cloche ou Dindin:

ǠL'an 1823 je fus nommée Jeanne henriette Riquier

PAR MR JEAN FRANÇOIS TILLIETTE CURÉ DE FONTAINE

ET PAR DAME LOUISE HENRIETTE DONNÉ VVE LECAS.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT »

Ornements : des angelots sur la robe de la cloche, armes de France : trois fleurs de lys, un Christ avec deux personnages debout à ses pieds, deux pots de fleurs.

Diamètre: 0,59m. Note: ré.

Surnommée Dindin par affection, elle servait surtout à appeler les sonneurs.



Cette photo a été faite par M. de Santeul, en 1920, on y reconnaît M. Arthur Pierru et M. Roger Papin, avec son ophicléide.

Les cinq cloches de Fontaine ont sonné à travers la vallée jusqu'en 1940. Des générations de sonneurs se sont succédées pour faire retentir les vigoureux gosiers de bronze. On se souvient encore dans le village d'Arthur Pierru, le sonneur d'avant guerre qui montait au clocher par l'étroit petit escalier, ayant de revêtir ses habits du dimanche, car sonner était une forme de culte pour lui, un acte grave, presque sacré. Il montait jusqu'au plancher, accrochait ses pieds et ses mains aux cordes des cloches, et lentement d'abord, puis de plus en plus vigoureusement il entraînait tout le carillon.

Au milieu du bruit assourdissant, comme en extase, il vivait avec ses cloches, entièrement subjugué par la musique et le mouvement vaste et régulier.

Son répertoire était immense, car le vieux sonneur savait allier la note religieuse, comme il convient, avec la bonne gaieté française. À Pâques, l'Alleluia alternait avec « Ô filii et filiae ». Pour le Patron (Saint Riquier), l'« Iste confessor » faisait l'objet de la première sonnerie, puis le cantique « Oui, nous le jurons ». Noël était préludé par « Il est né le divin enfant ».

La Pentecôte, les Communions, la Fête Dieu, la Saint Jean Baptiste étaient annoncées par un répertoire on ne peut plus liturgique. C'étaient des hymnes latins qui lui servaient de thème, puis les cantiques français. Il honorait les baptêmes d'un « Te Deum » pour les garçons, des Litanies de la Vierge pour les filles. Les airs populaires qui suivaient, on ne saurait les citer tous. Qu'il nous soit permis de rappeler : Malborough s'en va-t'en guerre - Cadet Roussel - le bon roi Dagobert - c'est le mois de Marie - j'ai du bon tabac - la Mère Michel... et combien d'autres !

Son amour pour les cloches l'avait amené à initier à son art M. Gustave Buigny, chargé par la suite de le suppléer en cas d'empêchement momentané, afin que le carillonnage ne subît pas d'éclipse. Cet élève, digne de son maître, réussit même à se composer un petit répertoire personnel qui variait encore la gamme déjà si étendue du carillon de Fontaine.

À ses côtés, œuvrait en outre une équipe de sonneurs attitrés, éduqués par ses soins. Eux pourtant ne montaient pas dans le clocher. Nous nous souvenons de MM. Eugène Maison, Edgar Lejeune, Joseph Dulin, Albert Dupuis.

Mais le triomphe, c'était le dernier appel à l'office : un pas redoublé, allegretto ! Avec un art consommé, le vieux carillonneur arrivait à faire tinter chacune des trois petites cloches entre chaque battement de la grosse, lancée à toute volée par un bras aussi énergique que bien cadencé. Il fallait entendre ce carillonnage qui mettait toute la paroisse en gaieté et répandait la joie à deux lieues à la ronde

Aussi, que de touristes, même pressés, s'arrêtaient les jours de fête, émerveillés par un tel régal pour leurs oreilles. Entraient-ils pour assister à un bout d'office ? Ils étaient ravis d'entendre au lutrin ce bon Arthur, et son ami, Roger Papin, ch'corneu. Celui-ci, avec son ophicléide, donnait le ton et improvisait entre chaque verset des modulations aussi justes que variées.

Aussi, n'était-ce pas sans émotion et une légitime fierté que ces deux chantres, après 53 et 58 ans de bons et loyaux services, portaient l'un et l'autre, sur chaque drapée d'or, la médaille du mérite diocésain, le grand honneur de leur longue carrière.

4) la nécessaire refonte au 20ème siècle :

Quant au mois de juin 1940, l'incendie ravagea l'église de Fontaine, le clocher servit de cheminée, attirant à lui toute la violence des flammes. Le feu fondit les cloches, attaquant le bord, puis le corps des cloches dont les flancs s'affaissèrent. Les poutres qui soutenaient le carillon s'écroulèrent, entraînant dans leur chute toutes les cloches qui se fracassèrent sur le sol.

Au retour de l'évacuation, on découvrit les cloches cassées. Aussitôt, on enterra les



fragments dans le sol de l'église, au pied du clocher, pour éviter que les allemands ne les enlèvent.

Plus tard, on sortit les cloches de leur cachette, on constata les brûlures et les blessures. Il faudra se résoudre à les refondre. Une seule Marie Antoinette sortit presque indemne de la catastrophe. Les lèvres un peu bleuies, légèrement déformée, elle est néanmoins utilisable. Elle servira jusqu'en 1973 à annoncer les offices.

Un devis de la Fonderie de cloches

Blanchet et Cie de Paris Bagnolet fait état en 1970 d'une demande de refonte des trois cloches. Le devis se monte à 24 505F hors taxes et hors transport pour la fourniture de quatre cloches, frais de pose compris. Le matériel de sonnerie comportant : quatre appareils de sonnerie en volée, quatre appareils de tintement, un glas, un angélus est estimé à 9684F hors taxes sans la fourniture ni la pose des canalisations.

En 1973 une seconde cloche Jeanne Armelle Berthe, d'un poids de 530kg, d'un diamètre de 0,98m, sonnant le sol vint rejoindre Marie Antoinette. Son parrain est l'abbé Armel Gouge, sa marraine madame Vve Berthe Papin née Alexandre. Elle a été fondue à Bagnolet par Blanchet et Cie, elle porte la date du 10 juin 1973.

Le 21 avril 1974, trois autres cloches ont été ajoutées. Les fondeurs sont toujours Blanchet et Cie de Bagnolet. Leurs noms sont :

Charlotte Elisabeth Gilberte Hélène. Parrain : Maître Gilbert Mercher avocat, marraine : Madame Vve Marcel Sinoquet, née Hélène Souloy. Elle pèse 800kg, a un diamètre de 1,08m et produit la note fa.

Isidore Sophie Claudette Florence. Parrain : Jean Claude Leblond, marraine : madame Jean Dulin, née Florence Sinoquet. Elle pèse 335 kg, a un diamètre de 0,82m et produit la note si bémol.

Jeanne Henriette Agnès Françoise Denise. Parrain : François de Santeul, marraine : madame Michel Duthoit née Agnés de Santeul. Elle pèse 45kg, a un diamètre de 0,41m et émet le si bémol.

Le 2 octobre 1977, les habitants de Fontaine et Vieulaines ont assuré, aidés des Amis de notre carillon, en totalité la fabrication et l'installation de la sixième cloche qui compose le carillon actuel. Elle se prénomme Michèle Adrienne, elle a pour parrain l'abbé Michel Leroy, pour marraine madame Vve Lévèque née Adrienne Pierru, fille de l'ancien sonneur. Elle a été fondue à Villedieu les Poêles dans la Manche par Cornille Havard. Son poids est de 250kg, elle a un diamètre de 0,76m et produit la note do.

En cette fin de siècle les deux carillonneurs étaient Messieurs Bellette et Sablon, toujours fidèles pour annoncer les joies, naissances et mariages. (Photos : bulletin 108 du SI)





Frucourt:

Avant la Révolution, il y avait deux cloches.

L'inventaire du 24 octobre 1790 (archives de la Somme, inventaire du mobilier des églises) nous apprend que l'une d'elles a été refondue depuis peu et qu'il était du pour la fonte et la métal employé à la renforcer, la somme de 544 livres, restant de 824 livres, prix convenu en 1788. (vraisemblablement avec les Cavillier d'Aumale)

La cloche actuelle porte l'inscription suivante :

« L'an 1856 J'ai été bénite par M^R Lecreux J^N Baptiste curé de la paroisse S^T Martin (de) Frucourt, nommée (main)

Marie Anne Maur par M^R le Comte de Morgan François Charles et dame Anne Maur comtesse de (main)

MORGAN-FRENEL. HÉSECQUE FLORENTIN ÉTANT MARGUILLIER TRÉSORIER.

CAVILLIER FONDEUR À AMIENS. »

Son diamètre mesure 0,95m; son poids 450 kg. Note: sol.

Grandsart:

Sur un édifice restauré fut ajouté un clocheton pour y abriter une cloche en bronze. Cette cloche fut remise par M. Cornu, maire de Bailleul en 1904 et porte les inscriptions suivantes :

« DONNÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE BAILLEUL À LA SECTION DE GRANDSART, POUR APPELER LA POPULATION ET ALERTER LES HABITANTS EN CAS DE SINISTRE ».



Hallencourt:

Le 6 juillet 1648, les habitants d'Hallencourt, reconnaissent devoir à M. Sifflait Gabriel, maître en chaudronnerie à Abbeville, la somme de 315 livres pour métal de cloches, par lui fourni pour 'rengrossir' les cloches du dit lieu, qu'ils ont l'intention de faire refondre. (minutes de G Boully, notaire à Abbeville)

Un arrêt du Conseil du Roi, du 22 juin 1762, autorise les curé et marguilliers de la paroisse d'Hallencourt à faire abattre des arbres pour acquitter les dettes de la fabrique contractées tant par les réparations de l'église que pour la refonte et remise en place de la plus grosse cloche. Cet arrêt provenant des archives nationales et un autre provenant des archives départementales de la Somme ont été publiés en intégralité dans le bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville des années 1915-1917. Monsieur Albert Boquet, membre de la dite société en fit la communication à la séance du 12 avril 1917, et publia le détail des comptes obtenu grâce à M. l'abbé Lefèvre, doyen du canton d'Hallencourt, qui mit à sa disposition les archives de la fabrique. Voici l'interprétation qu'il fait d'une fonte de cloches à sa lecture :

« Les fontes de cloches sur place, avant la Révolution, étaient encore assez fréquentes malgré la proximité des fonderies fixes. C'est que le fondeur ambulant, qui, périodiquement, parcourait la même région, y avait acquis une certaine notoriété. D'autre part, la fonte à pied d'œuvre dispensait de véhiculer la cloche cassée à plusieurs lieues, et de la ramener ensuite nouvellement fondue. Et puis, l'on était assuré de conserver le métal de l'ancienne.

Si, de nos jours, une bénédiction de cloches provoque une affluence considérable, autrefois, c'était la fonte elle-même dans le village, qui animait la curiosité et retenait l'attention des paysans.

Le fondeur - personnage un peu mystérieux- venant de loin, besace au dos, s'installant à l'auberge pour un laps de temps plus ou moins déterminé, s'aidant, pour la grosse besogne, du concours des paroissiens, tout cela ne manquait pas de pittoresque.

À travers les détails du compte (...) il est facile de voir évoluer les différents acteurs, dont la principal sera toujours le fondeur, et de toucher de la main les divers matériaux mis en œuvre.

C'est le charpentier, Charles Gayet, chargé de descendre la vieille cloche et de remonter la neuve ; le voiturier, Masson, qui amène l'argile et les briques qui serviront à confectionner avec la bourre, le chanvre, le beurre et l'huile, les différentes parties du moule de la cloche ; qui charrie le bois et le charbon pour alimenter le fourneau où chauffera le métal. Ce sont les aides du fondeur, Vincent Defarcy, Malivoir et un manœuvre - gens du pays - qui creusent la fosse où sera enterré le moule, brassent le mortier, activent le feu, brisent les entraves de la nouvelle, la tirent de terre et la nettoient. C'est le fondeur lorrain Henriot, qui, sous l'appentis recouvert de paille, est l'âme de l'opération, établit les proportions de la cloche, en compose l'inscription et l'ornementation, surveille la cuisson et la solidité du moule,

s'assure de la température du métal en fusion qu'il écume de temps à autre et débarrasse de ses scories, et finalement procède à la coulée .

La cloche bénite est installée au clocher auprès de ses sœurs, dont on profite de l'occasion pour faire la toilette. La femme de l'épicier Jérôme Michaut fournit de l'huile pour les graisser; le charron, François Seigneur, des fléaux neufs; le bourrelier, Antoine Sinoquet, des cuirets aux battants; et le cordier d'Oisemont, Charles Bigorne, des cordes.

(...) et le fondeur, le gousset garni, poursuivra sa route, en quête d'une nouvelle besogne. »

Voici maintenant le contenu du document :

Payemens qu'a fait Adrien Courtillier, marguillier, pendant ses deux années. Compte présenté le 23 février 1763.

	livres	sols	den
Acheté et payé à Abbeville 6 livres pesant de bourre pour servir à la fonte de la cloche :		15	
Acheté pour trente sols de chanvre pour servir à la fonte de la cloche :	1	10	
Payé au sieur Malivoir et à un manœuvre :	30	4	6
Acheté pour 40 sols de charbon pour servir à la fonte de la cloche :	2		
Acheté 4 livres de cire jaune à 38 sols la livre :	7	12	
Payé pour du bois que Masson a été chercher à la forêt et du charbon			
qu'il a rapporté par la même voiture :		14	11
Payé pour la voiture dudit Masson:	12		
Payé audit Masson pour avoir été chercher onze cens de bricque à Oisemont :	6		
Acheté quatre livres de savon pour être employé à la fonte de la cloche :	2	4	
Payé pour un pannier, quelques cordages, un passavant (laissez-passer) pour			
rapporter 200 livres pesant de métail, l'avoir été chercher avec une voiture :	3		
Pour avoir voituré deux tombereaux d'argile pour faire du mortier pour fondre la cloche		12	
Payé à Vincent De Farcy pour 7 journées qu'il a travaillé à la cloche :	4	4	
Fourni au sieur Henriot pour servir à la fonte de la cloche cinq pintes d'huille et une			
livre de beure frais pour le même usage :	1	12	9
Payé au nommé Bigorne d'Oisemont, cordier, pour une corde pour les cloches :	5	1	6
Fourni pour tenir la cloche à couvert de la pluye quatre clayes qu'on a retiré beaucoup	5		O
endommagé et fourni 15 gerbes à 3 sols la pièce :	3		
Payé à la femme de Jérôme Michaut 7 sols pour huille à usage de graisser les cloches :	5	7	
Payé (tant] pour huille d'olive que vieux oint :		12	
Payé à Henriot, fondeur :	60	12	
Livré à Charles Gayet pour servir au befroy 4 petits chênes, 4 bouts d'orme, un gros	00		
poteau pour poser un ablot sous la solle qui soutient la grosee cloche, le tout estimé			
par le dit Gayet :	9		
	34		
Payé au dit Gayet pour travail par lui fait, par quittance :		10	
Payé à Jean François Michaut, dit Garçon, pour avoir travaillé au clocher :	16	10	
Payé au charron pour une planette fournie au fondeur pour écumer le métal fondu :	2	8	
Payé au briquetier d'Oisemont pour onze cens de brique :	15	8	
Payé au sieur Chatillon, chaudronnier à Abbeville, la somme de 181 livres	101		
pour du métail :	181		
Payé à M. baron garde marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts d'Amiens pour	2.4		
avoir fait la visite et le dénombrement des arbres du cimetière :	24	1.0	
Payé à Antoine Sinoquet, bourlier :	3	10	
Payé au dit Farcy pour avoir aidé au fondeur pendant 3 jours :	1	16	
Payé au sieur Henriot, fondeur	60		
Payé à M. Lamy, greffier de la maîtrise des Eaux et Forêts pour l'enregistrement			
de l'arrêt du Conseil de greffe pour les arbres du cimetière :	11	4	
Payé à François Seigneur, charon, pour avoir livré 3 fléaux aux 3 cloches :	8		
Payé à Charles Bigorne d'Oisemont pour 2 cordes pour les cloches :	10	10	
Payé au dit Pégard pour un merisier qu'il a fourni à Charles Gayet pour monter et			
descendre la cloche :	2		
Plus, pour avoir raccomodé le grand portail et fourni 2 poulies et autres :	2	15	
Payé à 3 personnes pour avoir été occupé à abattre des arbres dans le cimetière et			
pour avoir voituré les fagots :	6	5	
Payé à Pierre Rénier pour avoir crié les arbres du cimetière :	3		
Payé à Jacques Vilpoix pour ouvrages et fournitures pour les cloches :	11	2	
Total des dépenses :	557	13	9

Cette grosse cloche fut donc fondue en 1762 par Henriot, elle fut refondue en 1777 par l'un des Cavillier (comptes de fabrique, archives du presbytère d'Hallencourt)

Le 5 juin 1818, les officiers municipaux touchent 347,59F pour le remboursement des contingents de chevaux demandés en 1813 et 1815. Les propriétaires de ces chevaux acceptent de reverser cette somme pour la refonte de la cloche : « ... il (le maire Simon Cordellier) avait alors présenté que la cloche de l'église d'Hallencourt était fondue ou cassée, qu'il était essentiel de la faire refondre, que cette mesure était indispensable pour l'utilité des habitants et que l'on se proposait d'acheter de la matière pour en faire deux autres afin d'avoir une sonnerie complète, mais attendu que la fabrique ne présentait pas assez de ressources pour y parvenir, il avait en conséquence supplié les propriétaires de chevaux de vouloir bien abandonner leur somme pour aider à ce renouvellement... » (archives communales). Pour comparaison, l'instituteur touchait 500F annuellement à cette époque.

Voici les inscriptions des cloches en 1818 : (archives du presbytère d'Hallencourt, 1881)

la grosse : « L'an 1818, j'ai été bénite par M.J.L. Bataille, curé d'Hallencourt. J'ai eu pour parrain M² Charles Ferdinand Octave Du Maisniel principal propriétaire à Pont Rémy et autres lieux et pour marraine Demoiselle Charlotte Alexandrine Briet de S^T Ellier. MM. Simon Cordellier, maire, J. B^{TE} Maximilien Vacavant, Mamert Delétoile, Vulfran Dequen, Jean Baptiste Warmel, Cyr Cordellier, tous propriétaire à Hallencourt.

CHARMOIS FONDEUR. »

Le poids de la cloche est 689 kg.

la moyenne : « L'an 1818, J'ai été bénite par M^R J.L. Bataille, curé d'Hallencourt. J'ai eu pour parrain M^R N. F. C. Courtillier, principal propriétaire à Wanel, et pour marraine Dame Marie Josèphe Delétoille, épouse de Louis Pascal Bacquet, MM. Simon Cordellier, maire, J. B^{TE} Maximilien Vacavant, Mamert Delétoile, Vulfran Dequen, Jean Baptiste Warmel, Cyr Cordellier, tous propriétaire à Hallencourt.

CHARMOIS FONDEUR. »

Le poids de la cloche est 486 kg.

la petite : « L'an 1818, J'ai été bénite par M^R J.L. Bataille, curé d'Hallencourt. J'ai eu pour parrain J. L. Pascal Bacquet, propriétaire et négociant, et pour marraine Dame Marie Grispoire, veuve de Jean Baptiste Courtillier propriétaire. MM. Simon Cordelier, maire, J. B^{TE} Maximilien Vacavant, Mamert Delétoile, Vulfran Dequen, Jean Baptiste Warmel, Cyr Cordellier, tous propriétaire à Hallencourt.

CHARMOIS FONDEUR. »

Le poids de la cloche est 350 kg.

Charmois reste un fondeur inconnu.

Le 4 avril 1869, le conseil de fabrique de l'église envoie ce courrier à la commune : « À l'occasion de la reconstruction qui s'exécute en ce moment dans la tour du clocher d'un beffroi servant à la suspension des cloches, des réclamations sont survenues de plusieurs côtés dans la paroisse demandant tant à l'autorité municipale qu'à l'administration de la fabrique qu'une quatrième case destinée à supporter dans l'avenir une quatrième cloche soit ajoutée aux trois cases prévues sur les plans et devis des travaux en cours d'exécution (...) En conséquence, le conseil note à cette occasion une somme de 200F représentant la juste moitié de la dépense que devront occasionner les travaux. » (archives municipales d'Hallencourt)

En 1870, Léopold Dingeon, architecte, reçoit les travaux de restauration du clocher. On a descendu les trois cloches et placé la grosse cloche sur un bâti pour sonner pendant la réparation du clocher. On a également remplacé un mouton en franc orme et mis une bascule en fer à la petite cloche.

Le 24 avril 1881, le président du conseil de fabrique expose qu'un accident survenu à l'une des cloches du beffroi de l'église a mis cette cloche hors de service et qu'il y a lieu de songer à la remplacer. Cette suppression trouble l'harmonie de la sonnerie. La dépense envisagée dépassant les ressources de la fabrique, il y a lieu de pressentir l'avis du pouvoir administratif.

Une délibération du conseil municipal, le 23 septembre 1881, signale que la dépense évaluée à 2.800F pour la refonte des cloches sera acquittée à raison de 1.131F par la commune et le reste par la cotisation du conseil de fabrique et de dons manuels fait par les habitants.

Les cloches furent refondues en 1881, et on y ajouta une quatrième. Voici leurs inscriptions actuelles :

la première : « L'AN DE N.S.J.C. 1881, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^R FARCY, CURÉ DOYEN D'HALLENCOURT (main)

délégué par M^{GR} Guilbert, évêque d'Amiens. J'ai été nommée Gabrielle Berthe Louise Suzanne (main)

PAR M^R ET MME SYLVAIN DENEUX, M^R JULES DENEUX MAIRE, ET M^{ME} ANSCHAIRE DENEUX,

LECULL ET DAPERON FONDEURS À AMIENS. »

Elle pèse 844kg pour un diamètre de 1,12m. Note : fa.

la seconde : « L'AN DE N.S.J.C. 1881, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^R FARCY, CURÉ DOYEN D'HALLENCOURT DÉLÉGUÉ PAR (main)

M^{GR} GUILBERT ÉVÊQUE D'AMIENS. J'AI ÉTÉ NOMMÉE JOSÉPHINE BLANCHE LÉONIE MARGUERITE LOUISE (main)

PAR M^R MAILLARD-POSTEL ET M^{ME} ALFRED DELÉTOILE, M^R FERNAND DENEUX ET M^{ME} LOUISE COURTILLIER-POULTIER.

LECULL ET DAPERON FONDEURS À AMIENS. »

Elle pèse 593kg pour un diamètre de 1m. Note : sol.

la troisième : « L'AN DE N.S.J.C. 1881, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^R FARCY, CURÉ DOYEN D'HALLENCOURT DÉLÉGUÉ PAR (main)

M^{GR} GUILBERT ÉVÊQUE D'AMIENS. J'AI ÉTÉ NOMMÉE ALFRÉDINE CÉCILE AGATHINE ESTHER (main)

PAR M^R ET M^{ME} COCQUEREL, M^R ALOPH VACAVANT ET M^{ELLE} JEANNE DELEPIERRE.

LECULL ET DAPERON FONDEURS À AMIENS. »

Elle pèse 445kg pour un diamètre de 0,90m. Note : la.

la quatrième : « L'AN DE N.S.J.C 1881, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^R FARCY, CURÉ DOYEN D'HALLENCOURT DÉLÉGUÉ PAR (main)

M^{GR} GUILBERT ÉVÊQUE D'AMIENS. J'AI ÉTÉ NOMMÉE ADÈLE ADRIENNE LAURENÇA ISMÈRIE (main)

PAR M^R GUSTAVE BERGER, M^{ELLE} ADRIENNE COURTILLIER, M^R PAUL ÉMILE LEFEBVRE ET M^{LLE} CHARLOTTE GROUX

LECULL ET DAPERON FONDEURS À AMIENS. »

Elle pèse 399kg pour un diamètre de 0,84m. Note : si bémol.

La bénédiction des cloches est relatée dans Le Dimanche de Corblet en la page 413 pour





l'année 1881. En voici le contenu : « La paroisse d'Hallencourt nous offrait dimanche dernier un magnifique et consolant spectacle. Toute la population était en fête et s'était donnée rendez-vous à l'Église, beaucoup étroite pour la circonstance. Il s'agissait de la bénédiction de quatre cloches,..., Au surplus, l'acquisition de ces cloches n'était pas une œuvre personnelle, c'était l'œuvre de tous ; aux libéralités des riches était venue se joindre la modeste offrande de l'ouvrier.

Mais hâtons nous de le dire, ce qui donnait un nouvel éclat à cette solennité, c'était l'heureux choix de huit parrains et de huit marraines, tous sympathiques à la population. Au premier rang nous avons remarqué M. Deneux Sylvain, fort industriel, et M. Deneux Jules, maire de la localité.

À la joie qui rayonnait sur les visages, on sentait que tous étaient justement fiers de leur œuvre. ... Un trait qu'il est bon de rapporter : les cloches étaient arrivées dans la soirée à Hallencourt. On avait dû les remiser dans une ferme voisine de l'église. Le lendemain matin il fallait un nouvel attelage pour amener ce pesant fardeau à destination. Nous ne voulons pas de chevaux, dirent aussitôt de nombreux ouvriers, nos bras feront la besogne. Ils se mettent de suite à l'œuvre, les roues s'ébranlent et les cloches arrivent triomphalement devant le portail de l'église... »

Hocquincourt:

La tradition veut qu'il y ait eu trois cloches avant la Révolution, puis que deux furent envoyées au district, la plus forte aurait été conservée jusqu'en 1840, date où elle se fêla. On en aurait fait deux, la petite actuelle et la grosse refondue encore en 1864.

Dans les manuscrits Siffait, on retrouve les inscriptions des anciennes cloches refondues en 1764 à Mareuil. Elles ont été pesées à l'Hôtel de Ville d'Abbeville.

Les archives de Philippe et Florentin Cavillier de Carrépuits publiées dans les archives campanaires de J Berthelé pages 176 et 177 donnent de plus amples renseignements : « le 25 septembre 1764, j'ai passé écrit avec les seigneur, marguillier et habitants d'Oquincourt, pour fondre leurs deux cloches et quatre marbréaux. Nous sommes obligés à tout, même le déchet ; les prendre et les rendre en poids à la balance de l'hôtel de ville d'Abbeville. Et ce moyennant la somme de 170 livres, payables des deniers de la fabrique, en deux termes égaux, dont la moitié aussitôt les cloches fondues et l'autre au bout de l'année de garantie. Le 19 octobre 1764, les deux anciennes cloches de Hoquincourt ont été pesées à Abbeville. Elles étoient de 465 livres et demi...Les cloches ont été coulées le 20 octobre et le 25 du dit octobre, les deux cloches fondues ont été pesées avec la même balance, dont elles sont du poids de 579 livres ; par conséquent, elles ont augmentées de 113 livres et demi de métail. » Le 28 octobre 1764, Florentin Cavillier « a délivré un reçu à compte à la fabrique, pour la somme de 132 livres, sur le métail employé en augmentation, lequel argent a servi à payer Mr Catillon, qui a fourny le métail ; dont nous devons encore au dit Catillon, marchand chaudronnier à Abbeville, pour cet article la somme de 54 livres »

Sur la grosse on lit : « L'An 1764, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR MESSIRE JEAN-BAPTISTE DOUILLET, CURÉ DE CETTE FABRIQUE ; NOMMÉE MARIE FRANÇOISE FÉLICITÉ PAR FRANÇOIS FOURDRINIER, FERMIER DE NEUVILLETTE ET PAR MARIE ANTOINETTE BACQUET, SA FEMME. FÉLICIEN FOURDRINIER MARGUILLIER. »

Sur la petite : « L'An 1764, J'ai été bénite par Messire J^N - B^{TE} Douillet, curé de cette fabrique, nommée Marie Rose Angélique par Pierre Fourdrinier sindic et par Marie Rose Poiré sa femme, fermier de M^2 Decamps. Pierre Fourdrinier marguillier »



Page 24 sur 37

Les inscriptions actuelles sont :

Grosse : « L'an 1864, J'ai été bénite par M. Anatole Julien Latouche, curé d'Hocquincourt, et nommée Firmine Honorine par M^R Arsène Fourdrinier, propriétaire à Étalminy et par M^{ME} Honorine Adélde Fourdrinier. Maire M^R Alfred Hecquet de Beaufort. Adjoint et trésorier M^R Florentin Bacquet.

CAVILLIER FONDEUR À AMIENS »

Son diamètre est 0,75m pour un poids de 228 kg. Note : si.

Petite : « L'an 1840, j'ai été bénie par M^{re} Ch. Marcel Isidore Pigné curé de cette paroisse, et nommée Félicia par M^r

Florentin Bacquet, propriétaire à Hocquincourt et par M^{LLE} Félicia Fourdrinier. Je pèse kil.

Fonderie d'Isidore Cormont et C^{IE} à Abbeville. »

Son diamètre est 0,69m. Note : do dièse. Le poids n'est pas indiqué.

Huppy:

En 1743, on a fendu la grosse cloche.

Avant la Révolution, il y avait trois cloches dans la tour de l'église d'Huppy, elles donnaient les trois degrés de l'accord parfait. En 1791, Jean Mathon travaille au clocher et remonte la grosse cloche. Une seule fut conservée jusqu'en 1858 ; elle portait cette inscription :

« Lan 1744 jai été bénite par M^E Jean du Flot curé de ce lieu et nommée susane (1) par très haut et très puissant seigneur messire (2) Nicolas de Grouches (3) chevalier seigneur marquis de Chépy seigneur de Huppy et patron dudit lieu seigneur de Grouches (3) Chépy S^T Maxent Grebeaumesnil Trinquies (4) Onicourt et Limeux Caumont et autres lieux maréchal des camps et armées (5) du roi chevalier grand croix (6) de lordre militaire de S^T Louis et par très haute et très puissante dame damoiselle (7) Susanne Gaillard (8) de Longjumeaux dame de Ramburelles (9) Tully Airondelle et autres lieux sa cousine (10) en présence de M^E Martin de Tuncq chapelain de la charité (11) et M^E françois Cauchy vicaire et par les soins du sieur Duquesne (12). »

En bas: «Jean Baudelin (13) vivant et mourant, Pierre Cocquerelle (14) et valentin Bouquet marguillier (15), Joseph Camut (16) Guillement (17)

J.BTE DUBOIS, HANRIOT (18) MONT FAITE. »

Ce texte est établi d'après trois copies :

- celle du Dr Goze, ms 822 de la Bibl d'Amiens
- celle du registre aux délibérations du conseil de fabrique d'Huppy
- une autre communiquée à M. Crusel par le curé d'Huppy en 1894.

Les variantes ci-dessous sont repérées G = Goze, R = Registre, C = Curé

(1) Suzanne (G) - (2) Monseigneur, Monsieur (R); Sgr Mgr (C) - (3) Grouche (R) - (4) Grebaut, Trinquy (R); Grebault, Trinquies (C) - (5) Amireaux (R) - (6) De grande croix (R) - (7) Demoiselle (R) - (8) Gaillard (G); Gaillar (C); de Long-Jumeau (C) - (9) Ramburelles (G et C); Tulie (C) - (10) Erondelle (C) - Au lieu de ces sept mots, R donne cet amusant lapsus: et Julie Crusel et autre sa cousine - (11) Chapelle (G) - (12) Le 23 mars 1745 il est payé au sieur Duquesnel la somme de 24 livres pour aider à fondre la grosse cloche. (Communication de M. Lancel d'Amiens) (13) Homme vivant et mourant (C) - (14) Coquerel (C) - (15) Marguilliers (C) - (16) Cannut (R) - (17) Guillaume (C) - (18) Henriot (C).

Goze ajoute à sa copie que la cloche porte, au bas, les armes de Grouches avec couronne de marquis, et que cette cloche (fêlée en 1847) peut peser environ 900 kg, elle était autrefois accompagnée de deux autres.

Un document daté du 26 septembre 1793, donne le « règlement pour la sonnerie de l'église » : « La fête et dimanche, l'angélus sera sonné à la vollé. La basse messe sera tinté à trois reprise, la dernière lorsque le prêtre sera à l'hotel. La grande messe sera sonné à la vollé sans tinter pour le premier à neuf heures et demi presise et le dernier sera sonné à la vollé et tinté après à dix heures presise pour le dernier. La prossession sera sonné à la vollé. L'ingélus sera sonné à midi à la volé. Le premier à vespres sera sonné à la vollé à un heure et demie et le dernier à deux heures presis. Comme le dernier à la messe. L'angélus sera sonné tous les jours à la vollé a midi.

Arrété par nous maire et officiers municipeaux de la commune d'Huppy pour etre suivi comme il est cy dessus espliqué. Arrette en outre que copie du présent sera affiché sous le clocher afin de si conformer.

Fait et arretté en la chambre commune ce 26 septembre 1793 deuxième de la république française une et indivisible. Huguet, Berquin, Hurtois, Cuvellier, ?, Baudelin, Sangnier maire. »

Voici, une délibération des « Officiers Municipaux » de la commune de Huppy, en séance publique du douze brumaire, troisième année de la République française (2 novembre 1794) : « Nous maire officiers municipaux de la commune d'Huppy, assemblés en la chambre commune du dit lieu sur ce qui nous a été observé par un membre de la commune qu'il était urgent de sonner la retraite trois fois le jour et de remonter l'horloge du clocher tous les jours. Après avoir entendu le rapport de l'agent national, il a été arrêté qu'il serait sonné trois fois le jour la retraite savoir depuis le 12 brumaire jusqu'au premier ventôse à sept heures du matin et depuis le premier ventôse jusqu'au premier floréal à six heures du matin et depuis le premier ventôse (sic) jusqu'au premier vendémiaire à cinq heures, et pour la retraite du midi les six premiers mois de l'année à douze heures justes et pour les six derniers mois de l'année à onze heures et demi, et pour la retraite du soir à une heure ou environ après le coucher du soleil, ce qui a été accordé par la municipalité et le conseil général de la commune, ensuite a été procédé à l'adjudication ... Baudelin agent national, Robert Dubois, Drocq, Mathon, Huguet, Acloque, Cuvellier fils, Berquin greffier. »



La cloche fêlée fut refondue en vertu d'une délibération du conseil de fabrique du 31 août 1858. Le 15 octobre 1858, sans ménagement, on la fit tomber du haut en bas. Brisée, rauque et sans résonance, elle était devenue insupportable. Sa remplaçante porte l'inscription suivante :

« L'an 1858 J'ai été bénite par J.B. Fulgence Desavoye, curé de la paroisse de Huppy, et nommée Emmanuel (main)

Eugénie par M^R Claude Eugène Le Dien maire de Huppy et par M^{ME} Marie Emmanuel Laurence de (main)

Mython, épouse de M^{R} Sollicoffre de Huppy; marguilliers MM. L.A. Sollicoffre président, F. Margue trésorier (main)

J.B. Tellier adjoint de la C^{NE} , M. Acloque et J.B. Gosset. Fondue par Dutot et C^{IE} à Paris. »

L'autorisation avait été donnée à Monsieur le Curé de faire marché avec Monsieur Dutot dans les conditions suivantes : « Le poids sera de 900 kg au moins, poids de l'ancienne, mais plus lourde 1000kg si possible »

Cette cloche pèse 996 kg, elle a un diamètre de 1,18m. Note : mi bémol.

Elle porte comme ornements : un crucifix entre la Vierge et Saint Jean, ainsi que la Vierge Mère. Elle fut bénite le 19 décembre 1858 ; elle était supportée par la chaîne d'une grue, parée de robes et mousselines blanches.

En 1873, 100F sont votés par le conseil de fabrique pour arranger la mouture de la cloche qui actuellement est très nuisible pour la tour. 1876 : restauration de la galerie des cloches.

La seconde guerre mondiale a laissé des traces. Dans un article de presse datée du 27 septembre 1951, on lit : « Avant 1789, il y avait trois belles cloches. Deux furent enlevées au cours de la Révolution et conduites à la fonderie de Rouen ... Triste est actuellement l'état du clocher d'Huppy. Ouvert à tous les vents, il laisse apparaître une charpente branlante, qui pourrit chaque jour davantage. Le village semble mort car on n'ose plus sonner la cloche de peur de tout faire écrouler. Des ouvriers y avaient bien travaillé, et ce qu'ils ont fait présente de hautes qualités, mais ils sont partis laissant l'ouvrage inachevé, exposant le clocher et sa flèche aux pires intempéries... Quand la cloche guidera-t-elle les fidèles vers la prière, les hommes vers le travail ? Quand annoncera-t-elle les grands événements de la nation ? Elle a sonné la mort de Louis XV et l'avènement de Louis XVI, elle a sonné la naissance du roi de Rome. Peut-être a-t-elle aussi célébré le passage de Louis XVIII sur la grand-route d'Huppy ? Elle se souvient de la victoire de 1918, mais désormais condamnée au silence, elle reste dans sa tour à ressasser ses souvenirs. Les huppynois attendent. Et le nouveau curé, M. l'abbé Jacques Moullard, voudrait bien, lui aussi voir restaurer clocher et église. »

Plus récemment, dans la revue Informations générales et régionales du littoral de la Somme du 26 septembre 1986, on lit : « ...Cette semaine c'est autour de la cloche de retrouver une nouvelle jeunesse. Le 'mouton' qui la supportait était vermoulu, les billes des roulements écrasées et les diverses ferrures rongées par la rouille, ce qui constituait une constante menace pour la sécurité. ... c'est avec sagesse que la municipalité a fait procéder à sa réfection, MM Codineau et Jeanson, spécialiste de l'entreprise Bodet de Roubaix ont judicieusement adopté un joug en fer à la place du mouton qui datait de 1858. Monsieur le maire et ses adjoints, Monsieur l'abbé Morel, curé de Huppy et Monsieur Claude Piette président de l'association pour la sauvegarde du patrimoine artistique et culturel de Huppy en visite sur le chantier ont pu constater, devant l'usure et la vétusté des diverses pièces, qu'il y avait vraiment urgence de faire procéder à cette intervention. Grâce à la vigilance des élus, la cloche peut à nouveau sonner pour les offices, pour les joies et les peines, avec beaucoup moins de mal pour nos sympathiques sonneurs Pierrot et Pascal. »

Il est difficile de passer sous silence l'horloge quand on parle du clocher de Huppy, voici ce qu'en disait l'abbé R Cazier dans le bulletin paroissial n°10 de Huppy, Moyenneville, Béhen, Boencourt, paru en janvier 1946 : « La tour, la flèche, la cloche, est-ce tout ce qui concerne notre clocher ? - Non, il faut encore parler de l'horloge. Dominant de lamentables ruines, le beau clocher de Huppy nous donne toujours l'heure ! Avec une incroyable ténacité, son horloge, bientôt septuagénaire, s'obstine à nous diviser le temps qui passe et à nous compter les heures du jour et de la nuit. Et nous nous félicitons de cette chance ! - Quelle endurance ! Soumise aux épreuves les plus terribles, elle a tenu !

D'abord, les avions sont venus avec leurs torpilles et leurs mitrailleuses, puis les obus destructeurs ; alors que tout croulait à ses pieds, l'horloge n'a pas bronché. Tel le visage d'un factionnaire impavide attendant l'ennemi de pied ferme, ainsi fut-elle, au sommet de la superbe tour demeurée debout malgré le choc atroce et semblant défier l'envahisseur... Ensuite, ce furent les années de l'occupation et de l'attente : qu'elles furent longues, cruellement longues, ces quatre années, à les compter seconde par seconde, minute par minute, heure par heure !... inlassablement, patiemment, n'en pouvant plus, parfois, de douleurs et de mauvais traitements, prête à succomber mais reprenant courageusement sa marche d'un rythme saccadé et haletant à certains jours, affaibli et trop lent à d'autres, la pauvre horloge meurtrie a fait son devoir malgré tout. Elle a RÉSISTÉ! et, - si l'on pouvait décorer les choses comme les gens - elle a mérité la médaille de la résistance française!...

On peut dire qu'elle en a vu depuis l'année 1878 où elle fut installée, mais surtout depuis 1940! On a beau n'être qu'un mécanisme de métal, on est capable de souffrir, cependant: intempéries, commotions violentes qui vous ébranlent l'être entier, l'assure impitoyable, condition de toute action et de toute vie; on vieillit, en un mot! - quand on a 67 ans de service on n'est plus ce qui s'appelle une jeunesse! - Elle a vieilli, notre horloge, comme a fini de vieillir, hélas, celui qui fut pendant de longues années son gardien en même temps que son médecin. Je le revois encore, ce légendaire Denis, que je rencontrais souvent le lundi matin - c'était le jour de l'ascension à l'horloge pour les soins rituels à la chère mécanique - je le revois, le petit vieux, escorté de sa fidèle Mélie - « Vous comprenez, M. le curé, il faut que je l'assiste, des fois qu'il lui arriverait quelque chose: il ne peut plus! » - Je les revois, me saluant si délicatement - la courtoisie n'effrayait pas les vieilles générations et je l'entends encore, lui, me dire de sa voix chevrotante: « Ah! c'est un malheur, M. le curé, il y a encore 'un' dent de cassé. J'en ai déjà bien remplacé des dents au rouet, mais on en remet un et l'autre casse à côté... L'horloge, voyez-vous, elle me ressemble, elle a vingt ans de trop et elle en a trop vu! » - « Heureusement, brave Denis, que vous êtes là pour la réparer! Oui vous lui ressemblez: vous tenez le coup malgré tout. Ca ne va plus tout à fait aussi bien que lorsqu'on était neuf, mais ca va tout de même!... » Que voulez-vous? on fait ce qu'on peut pour consoler les braves gens qui voient venir leur impuissance fatale!...

... Soixante sept ans de service! On peut dire qu'elle les a bien gagnés les 1700 francs qu'on l'a payée! - Oui, 1700 francs, produit d'une souscription dans le pays - 1700 francs! Où est le temps, grands dieux! où l'on pouvait acquérir de grosses horloges publiques pour 1700 francs! Trouverait-on seulement un tout petit riquiqui de montre à ce prix là, maintenant? et qui marcherait combien de temps? - pas 67 ans, pour sûr! 1700 francs! c'est à dire si je sais compter, 25,37 francs par an... La commune n'a pas été volée, et la vieille horloge a bien 'servi' pour ce prix là, elle a bien mérité. Si j'étais Monseigneur, je lui décernerai la médaille 'Bene merenti'! avec celle de la résistance française, quelle récompense et quel éloge! Du coup, la vieille toccante est capable de se redresser et de repartir pour un nouveau lustre: 25 ans de service dans le calme et la paix. C'est la grâce que je lui souhaite. Ainsi soit-il! »

Malheureusement, la chute de l'angle Nord-Est de la tour en février 1944, conséquence des bombardements de 1940 et des meurtrissures occasionnées par l'occupant pour édifier le mirador allait écourter la durée de vie du mécanisme de l'horloge. En 1952, au moment de la dépose de la flèche l'horloge était arrêtée à tout jamais. Un an plus tard, en 1953, lors de la reconstruction de la flèche le cadran ne fut pas reposé et le mécanisme avait disparu (on ne sait ni quand, ni comment) De tout cela, il ne reste que des vestiges au musée : le cadran de zinc ouvragé de 1,40m de diamètre aux chiffres romains peints de 15cm. Le balancier de fonte de 0,35m de diamètre marqué RA. Les poids des aiguilles et de la sonnerie. Plus haut sur le beffroi de la cloche les deux marteaux sonnant

les heures sont à jamais figés muets. Dans la salle du premier étage du musée de la tour, un graffiti nous apprend que l'horloge avait été posée par Miellot Anselme menuisier à Huppy en 1878.

Liercourt:

Le campenard à deux baies contenait avant la Révolution deux cloches, dont une seule s'y balance maintenant. L'accès de cette cloche étant impossible d'un côté, quelques mots de l'inscription n'ont pu être relevés :

« Lan 1715 jay ete benite par M^{RE} Jean de Poilly prestre cvre de ce liev et nommee Margverite Francoise (main)

PAR M^{RE} FRANCOIS DAIGNEVILLE CHEV^R SEIGN^R DE LIERCOVR DE ROMAINE...ET PAR DAME LOVISE DOREMEAVLX SON (main)

 $\hbox{ espovse} \ldots \ldots M^{\text{re}} \ D \hbox{ avid Francois Daigneville et Marie } \\ \hbox{ margverite levr (sic) enfans.} \ \rangle$

Sur le bas de la cloche, on lit les noms de deux fondeurs :

« Francois de Lomprey et Lovis Legvay natif de Paris mont fait »

Son diamètre est de 0,86m. Elle est ornée d'un grand crucifix et d'une Vierge tenant l'Enfant Jésus.

Quelques réparations ont eu lieu à la cloche en 1865



Limeux:

La disposition du clocher et la tradition du village permettent d'affirmer, qu'il y a eu plusieurs cloches avant la Révolution. Il n'en reste qu'une.

M. l'abbé Lesueur écrit qu'à Limeux en 1788 les cloches sont refondues par Cavillier, fondeur à Aumale pour la somme de 258 livres. (Le clergé picard et la Révolution)

Il y a place pour trois cloches. Les inscriptions de la cloche précédant la cloche actuelle étaient :

d'un côté:

« L'AN 1847, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR CASIMIR VILLEMANT, CURÉ DE LIMEUX ET NOMMÉE MARGUERITE PAR M. PIERRE DECROCHE MARIGNY, MARQUIS DE CHÉPY ET PAR M. MARGUERITE TRUDELISE MARQUISE DE CHÉPY SA BELLE FILLE.

BÉCUS FONDEUR. »

de l'autre côté:

« Monsieur Casimir Cailleret maire.

M. JOSEPHE VINCENT PLÉ ADJOINT.

M. Wansse instituteur. »

Le diamètre de la cloche est O,88m - Note : la.

Les noms des parrain et marraine sont abominablement estropiés. Il faut lire : Pierre de Grouches (plutôt que Decroche) de Marigny. Belleval dit qu'il est mort sans postérité, on ne voit donc pas qui peut-être sa belle-fille dont le nom Trudelise doit être aussi une cacographie de fondeur.

Une délibération du conseil municipal datée du 26 octobre 1957 fait état de la réparation de la cloche. Celui-ci décide de faire refondre la cloche de l'église. La commune traitera directement avec la maison Biard-Roy à Sainte Austreberthe (Seine Maritime). La dépense sera imputée sur le

crédit 'entretien des bâtiments communaux' de l'exercice 1957. Lors de la cérémonie des répliques de la cloche furent distribuées aux participants.

Voici les inscriptions de la cloche :

Pierrette-Jacqueline-Christiane-Régine a été bénite le 11 Mai 1958 par Monseigneur DOAL Vicaire Général d'Amiens

Parrains : MM. Pierre MIELLOT Christian PLÉ. Marraines : Mme FRANÇOIS-PINCHON Mlle Régine DUFESTEL.

Abbé : M. ROGER, chapelain de Notre-Dame d'Amiens, Curé de Limeux.

Cloche Sainte
Chantez la gloire de Dieu
Sonnez la Charité
Pleurez sur nos défunts
Implorez Dieu pour tous

Longpré les Corps Saints :

Du XIII^e au XVIII^e siècle, le village de Longpré a possédé simultanément deux églises : l'église paroissiale St Martin et l'église collégiale Notre-Dame. La première fut abandonnée dès le XIV^e siècle par les paroissiens qui fréquentèrent l'autre de préférence. Jusqu'à sa destruction au XVIII^e siècle, l'église paroissiale n'était plus l'objet du culte que trois fois par an, les jours des deux fêtes de Saint Martin, en juillet et novembre, et les jours des rogations. C'est par divers Concordats de 1365, 1667 et 1698 que furent réglés les droits respectifs du Chapitre et du Curé dans l'église collégiale. On n'a aucun renseignement sur les cloches de l'église paroissiale Saint Martin.

Au sujet de l'église collégiale Notre-Dame, le Concordat de 1365 parle d'« une des moiennes clocques » et « des petites clocques » ; celui de 1667 mentionne en outre les « grosses cloches ». Il y avait donc six cloches. D'ailleurs, lors de la refonte de 1698, on parle des « six anciennes ». Dans le Concordat de cette dernière année, il est dit que le métal des cloches cassées et entières appartiendra à la paroisse pour être refondu en cloches placées dans le clocher ; « parmi lesquelles cloches il y en aura une petitte, de la grosseur environ d'une des petittes des six anciennes, qui sera placée dans le petit campanart que le Chapitre prétend faire sur le chœur ou même dans le clocher, à la volonté du Chapitre. (les Concordats sont reproduits dans un manuscrit écrit vers 1732 appartenant à M. Jean Masson, à Amiens)

Trois cloches furent refondues en 1698, vraisemblablement par Pierre et Antoine Chapperon d'Amiens car ces deux fondeurs sont témoins le 4 octobre 1698 à un acte notarié, passé à Longpré.

Ces cloches furent montées dans le nouveau clocher le 8 octobre 1701 ; l'église avait été privée de clocher depuis 36 à 37 ans, qu'il fut renversé et ruiné de fond en comble.

« Le mercredi 12^e jour d'octobre 1701, au matin, la petite cloche du Chapitre pezant environ un cen et marquée dans deux différents endroits des sceaux du Chapitre, a été bénite par Monsieur le doien de Longpré, et nommée Marie Marguerite par Mr et Made de Buissy, seigneur et patron de l'église de Longpré, qui ont donné en tout la somme de 20 livres ».

Les cloches une fois montées, « la voûte du clocher... a été heureusement achevée par Jean Duval, maître maçon demeurant à Fontaines, le 22 décembre 1701 » ; la flèche de pierre du clocher avait été achevée par le même le 22 août précédent. (manuscrit Masson)

Le 17 mars 1753, Mre Pierre François Fresnoy, doyen du Chapitre, fit relever par Charles Sellier, notaire à Airaines, les inscriptions des trois cloches de 1698, en vue de « la conservation des droits honorifiques dont ses prédécesseurs et luy sont en possession comme doyen » (minutes Me Dacheux, notaire à Airaines - Le doyen tenait à bénir les cloches et craignait que le curé ne lui disputât cet honneur.)

1^{ère} cloche:

« Vénérable et discrette personne M^R Jean Marineau, prestre, chanoine et doyen de Longprez, nous a bénites. M^{RE} Joseph de Montigny, chevalier, seigneur chatellain de Long, Longprez et autres lieux, et dame Élisabeth Georgette, femme de François de Holande, seigneur de Béthencourt-Rivière et autres lieux, président trésorier de France en la généralité de Picardie, mont nommée Marie Élisabeth, 1698. Nous appartenons aux paroissiens de Longprez. »

2^{ème} cloche:

« M^{RE} PIERRE BONNAVENTURE, SEIGNEUR DE MONTOMER, CONSEILLER DU ROY, ESLEU EN L'ÉLECTION DE PONTHIEU, ET DAMOISELLE ANTOINETTE DANZEL, ESPOUSE DE NOBLE HOMME CHARLES LE SERGEANT S^R DE MERVILLE, AVOCAT EN PARLEMENT, MONT NOMMÉE MARIE ANTOINETTE, 1698. »

3^{ème} cloche:

« M^{RE} François Marie, époux de Françoise Jourdain, laboureur à Béthencourt Rivière, et Marie Jourdain, veuve de Mathieu Decoieque, laboureur à Longprez, mont nommée Martine, 1698. »

Voici maintenant les inscriptions des deux cloches refondues en 1753 par un lorrain ambulant au nom inconnu :

Grosse cloche:

« L'an 1753 J'ay esté bénite par vénérable et discret M^{re} Pierre François Fresnoy, doyen et chanoine du Chapitre de Longprez aux Corps-Saints. M^{re} Honoré Charles de Buissy, chevalier, seig^r de Longprez et autres lieux, fondateur et patron de cette église, et dame marie Joachine Rose Gougier, épouse de M^{re} Nicolas Barthelemy de Louvencourt, che^r, seigneur de Béthencourt-Rivière, mont nommée Marie Honorée. Moy et mes deux sœurs nous appartenons aux habitans, Robert Moreaux marguillier en charge. »

Seconde cloche:

« L'an 1753 J'ay esté bénite par vénérable et discret M^{RE} Pierre François Fresnoy, doien et chanoine du Chapitre de Longprez aux Corps Saints, M^{RE} Charles François Herménégilde le Sergeant s^R d'Avesne, et dame marie Françoise le Sergeant, épouse de M^{RE} Pierre Charles le Sergeant, s^R de Merville, cons^R du Roy en l'eslection du Ponthieu, m'ont nommée Marie Françoise Herménégilde. » (toujours les mêmes minutes d'Airaines)

La bénédiction des deux cloches fut faite par le doyen Fresnoy le 28 mai 1753 (archives du presbytère de Longpré).

Le 8 juillet 1798, le commissaire du Directoire enjoint à l'administration du canton d'Hallencourt d'interdire la sonnerie des cloches qui se fait à Fontaine et à Longpré, contrairement à la loi. (archives départementales de la Somme, série Q)

Les cloches conservées à la Révolution furent refondues en 1820 et on leur donna deux compagnes. La fonte comprit l'ancienne grosse cloche (714kg) et une ancienne petite (63kg) probablement celle du Chapitre bénite en 1701.

Poids des nouvelles cloches : la grosse : 1887 livres ; la moyenne : 1442 livres ; la petite : 1120 livres. (archives communales de Longpré - la 4éme cloche, payée par la fabrique, n'est pas comprise dans ce marché).

Inscriptions des cloches:

Grosse cloche:

D'un côté:

- « † L'AN 1820 PAR LA GRACE DE DIEU JE FUS NOMMÉE MARIE FRANÇOISE VICTOIRE
- † PAR MESSIRE PIERRE CHARLES HENRY DU LIÈGE, CHEVALIER, PRINCIPAL PROPRIÉTAIRE
- † DE FOLIE-CONDÉ, DEMEURANT EN SA TERRE DUDIT LIEU, ET PAR DAME MARIE FRANÇOISE VICTOIRE
- \dagger Michault propriétaire dem $^{\rm T}$ a Longpré les Corps Saints, veuve de $M^{\rm R}$ Pierre Charles François Auguste du Liège »

De l'autre côté :

- « † JE FUS BÉNITE PAR M^R JEAN FRANÇOIS OLIVE, CURÉ DUDIT LIEU
- † NOUS APPARTENONS AUX HABITANTS DUDIT LONGPRÉ.
- † M^R Louchet-Treulle maire et Charlemagne Désiré Ducloys.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT »

Diamètre: 1,18m - Note: mi bémol

2^{ème} cloche:

D'un côté:

- « † L'AN 1820 PAR LA GRACE DE DIEU JE FUS BÉNITE ET NOMMÉE MARIE
- † CATHERINE ÉLISABETH PAR M^R JEAN FRANCOIS OLIVE DESS^T LA SUCCURSALE
- † DE L'ÉGLISE DE LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS ET PAR DAME MARIE CATHERINE
- † Élisabeth Delahaye, rentière audit lieu, veuve de messire François Pierre Michault.»

De l'autre côté:

- † NOUS APPARTENONS AUX HABITANTS
- † DUDIT LONGPRÉ. M^R LOUCHET-TREULLE MAIRE.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT »

Diamètre: 1,02m - Note: fa

3^{ème} cloche:

- « † L'an 1820 par la grace de Dieu je fus nommée Marie Louise Augustine Mélanie par \mathbf{M}^{R} Hyacinthe Moreau propriétaire
- \dagger demeurant a Longpré-les-Corps-Saints et par dame Marie Louise Augustine Mélanie Treulle épouse de \mathbf{M}^{R} François Louchet
 - † PROPRIÉTAIRE ET MAIRE DUDIT LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS
 - † JE FUS BÉNITE PAR M^R JEAN F^{OIS} OLIVE CURÉ DUDIT LIEU.
 - † NOUS APPARTENONS AUX HABITANTS DE LADITTE COMMUNE.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT. »

Diamètre 0,98m - Note: sol

4^{ème} cloche:

- « † L'AN 1820 PAR LA GRACE DE DIEU ET LA BONNE ADMINISTRATION DES VÉNÉRABLES
- † MARGUILLIERS DE CETTE ÉGLISE A QUI J'APPARTIENS, J'AI ÉTÉ NOMMÉE MARTINE PAR M^R
- † PIERRE ANTOINE GAUDUIN PROPRIÉTAIRE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL GLE DE LA DITTE
- † FABRIQUE ET PAR DAME MARIE ANNE HONORÉE PÉLAGIE SON ÉPOUSE DEMEURANT

† A LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS † JE FUS BÉNITE PAR M^R JEAN FRANÇOIS OLIVE, CURÉ DUDIT LIEU.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT. »

Diamètre 0,91m - Note : la bémol

Sur chacune de ces quatre cloches, on remarque :

- un crucifix avec la Madeleine, entre la Vierge mère et reine et un saint évêque ;
- les armes de la France : trois fleurs de lys ;
- des angelots;
- dans un cartouche, une petite cloche, au dessus de laquelle est le nom du fondeur : GORLIER A FREVENT.

Sur une pierre du clocher se trouve cette inscription :

« LES CLOCHE (sic) DE LONGPRÉ FUT MONTÉ (sic) EN 1820.

Sur une autre pierre, à l'endroit où sont suspendues les cloches, on lit : AVGVSTE PIERRE IGNACE MAVRICE CHARPENTIER 1624. - Ce qui semble indiquer une réparation du beffroi à cette date.

À la base de la flèche du clocher, refaite vers 1880, on lit sur une pierre de la galerie : « LE 24 SEPTEMBRE 1881, M. ALFRED GALLET, MAIRE, A VISITÉ CETTE GALERIE ».

Après les dégâts de la seconde guerre mondiale, le clocher de Longpré retrouve une unique cloche dont voici les inscriptions :

« Le 17 août de l'an de grâce 1947, moi MARIE MAURICETTE, ait été baptisée par Monseigneur Fourcy, pronotaire apostolique, vicaire général d'Amiens.

Monsieur l'abbé Thellier étant curé de la paroisse et Monsieur A. Leblond maire de Longpré les Corps Saints.

J'ai eu pour parrain et marraine, Monsieur Maurice Lartique et Madame Marie Morel.

« je suis la résurrection et la vie »

Je fus coulée à Annecy en Savoie, comme la Savoyarde, la Jeanne d'Arc, chez les fils de G. Paccard à Annecy le Vieux.

« je veux passer mon ciel à faire du bien sur la terre. »

Je donne le sol et mon diamètre est de 1 m 01. »



Mérélessart:

Avant la Révolution, il y avait trois cloches dans le petit clocher.

L'unique cloche actuelle porte les inscriptions :

« Fondue en 1811 J'ay été bénite par M^R Pierre Florimond Darras bachelier en théologie, curé de

MÉRÉLESSART ET NOMMÉE MARIE LOUISE CLAUDINE PAR M^R CLAUDE PH CH GRIFFON D'OFFOY ET DAME

Marie Louise J^{HE} Le Sergeant, marraine. LES $S^{\text{RS}}A.J.$ Vaconssaint, Ch. Niquet, J. B. Garet, J. C. Dallier,

JA BOITELLE, MARGRS EN EX^{CE}.

J.-B. CAVILLIER FONDEUR À AUMALE »

Ornements : un crucifix ; un médaillon au centre duquel est une petite cloche avec la marque du fondeur ci-dessus. Il y a place pour trois cloches.

Le diamètre de la cloche est 0,65m, son poids 160kg Le fondeur était Évrot Boudin successeur des Cavillier d'Aumale.

Sorel en Vimeu:

L'unique cloche de Sorel fut épargnée à la Révolution. Elle portait l'inscription qui suit : (relevé d'un cultivateur du pays : M^r Avisse avant la refonte, transcrite par M^r l'abbé Deneux sur le registre du conseil de fabrique)

« En 1750, jay été bénite par M^e Michault docteur en théologie et curé de cette paroisse qui ma nommée Charlotte Cécile

ET JAY ÉTÉ FAITE PAR LES SOINS DE ME CHARLES LEPRESTRE PE ET ME ES ARTS EN LUNIVERSITÉ DE PARIS.

NUNTIO, FESTUM NOVA QUAEDAM FLEBILE LETHUM.

F. HENRIOT MA FAIT. »

Son poids est 78 kg, elle porte comme ornements le Christ et la Vierge mère.

L'inventaire du 18 novembre 1790, fait part d'une cloche pesant environ cent livres, estimée 150 livres. On peut penser qu'il s'agit de celle-ci.

On ne sait ce que cette cloche est devenue, mais il est très probable qu'elle fut refondue. Voici les inscriptions de la cloche actuelle :

« En l'année séculaire du jubilé 1901. S.S. Léon XIII pape, Mgr Dizien évêque d'Amiens. J'ai été bénite par \mathbf{M}^{R} l'abbé Lefebvre curé doyen

d'Hallencourt, M^R l'abbé Deneux étant curé de Liercourt et de Sorel, M^R Jules Crampon, maire de la commune, M^R Édouard Papin président

de la Fabrique. Je fus nommée Louise Eugénie par mon parrain M^R Jules Crampon et par ma marraine M^{ME} Papin, née Eugénie Blanchard.

VIVAT JESUS CHRISTUS REDEMPTOR

X. CAVILLIER FONDEUR À CARÉPUITS. »

Son poids est de 156 kg. Note : ré.

Comme ornements, elle possède un crucifix, la Vierge Mère, un saint évêque, un autre saint croix à la main avec un livre ouvert devant lui.



On trouve dans la revue 'Le Dimanche' le compte rendu de la cérémonie du baptême qui eut lieu le dimanche 24 novembre 1901 : « La paroisse de Sorel, par l'impulsion de son conseil de fabrique, vient de doter son église d'une cloche magnifique. La cérémonie du baptême réunissait dans l'église une assistance nombreuse. De riches ornements offerts par les parrain et marraine décoraient cette cloche. La soie, les rubans, la dentelle l'enveloppaient. Après les prières et les onctions ordonnées par la liturgie, les parrain et marraine ont, selon l'usage, précédés de M. le doyen, tirés les premiers sons de la nouvelle baptisée. Véritable œuvre d'art par la juste mesure de ses proportions, le fini de son relief, elle fait honneur aux ateliers de Carrépuits. Comme toujours, le Te Deum vint clore la cérémonie. M. et Me Crampon ont offert au clergé et à leurs amis une réception... Et maintenant, Louise Eugénie, va, monte, monte sur ton trône aérien; rappelle aux paroissiens de Sorel leurs devoirs de tous les jours et du dimanche, jette aux vents du soir ton hymne triste et doux.»

C'est elle qui sonne actuellement dans le clocher de l'église lors des rares cérémonies religieuses célébrées dans le village.

Vaux Marquenneville:

Il y a un beffroi pour deux cloches. La seule qui existe actuellement porte l'inscription suivante :

« J'ai été bénite l'an 1878 par M^R Farcy doyen de Hallencourt et nommée Marie par M^R Amédée Bué maire et (main)

M^{ME} Prospérine Dufossé, épouse de M^R Hivert adjoint. J.B. Lecreux curé de Frucourt et Vaux Marquenneville et (main)

M. E. M. DIMPRE CURÉ DE LA NEUVILLE AU BOIS DESSERVANT VAUX PAR INTERIM †††

LECULL ET DAPERON À AMIENS. »

Elle a un diamètre de 0,78m et pèse 290kg.

Elle est ornée d'un crucifix et de la Vierge Mère et reine.

Vieulaines:

Le 24 avril 1782, Salomon Noël, architecte à Abbeville, expertisa les travaux à faire à l'église : réfection d'un clocher à la place du campenard qui tombe en ruines, etc. (archives de la Somme C 1094).

D'après la disposition du clocher, il devait y avoir deux cloches. Celle qu'épargna la Révolution fut refondue en 1826 par Gorlier-Thélu, fondeur à Frévent (délibération du conseil municipal de Fontaine du 10 mai 1827). En voici l'inscription :

« L'an 1826 je fus nommée Françoise Cécile par M^R Jean François Colart, adjoint et électeur municipal, propriétaire de Vieulaines, annexe de Fontaine sur Somme, et dame Cécile Vacavant, épouse de M^R Mercher, dudit lieu.

JE FUS BÉNITE PAR M^R TILLIETTE CURÉ DE FONTAINE.

GORLIER FONDEUR À FRÉVENT. »

Elle a un diamètre de 0,78m pour un poids estimé à 300kg.

La tombe de Jean François Colart se trouve en face de la grande porte de l'église de Vieulaines. Il est né en 1777 et mort en 1835 (Bulletin Paroissial de Fontaine - Décembre 1911)

Wanel:

Il n'y avait qu'une seule cloche, avant la Révolution.

Le 1^{er} décembre 1791, les officiers municipaux avaient demandé au district d'Amiens, l'échange de leur unique cloche dont ils avaient longtemps noté l'insuffisance contre deux cloches des églises supprimées. Le directoire du district d'Amiens, accéda à leur requête, à charge pour eux de payer la valeur de l'excédent de poids des cloches demandées à raison de 26 sols la livre. (archives de la Somme, série L; 6^e registre, folio 357)

La cloche de Wanel, du poids de 131 livres, fut conduite à Amiens, puis le 28 janvier 1792 à l'hôtel des monnaies de Lille. En échange, Wanel aurait reçu deux des petites cloches de la Cathédrale d'Amiens, reçues elles-mêmes en échange des petites cloches de Saint Firmin le Confesseur. (archives de la Somme)

Dès 1793, la seconde cloche dut être reprise par la République (18 messidor An II)

Voici l'inscription de la cloche actuelle de Wanel:

« Fondue à Aumale en 1818 par les soins de M^R J. B^{TE} Sueur, maire de Wanel, ayant

POUR ADJOINT L.CH^{LES} GAYET & PAR LES BIENFAITS DE M^R N^{AS} F^S Courtillier, membre du collège électoral ex-maire & cy devant Président du canton ; j'ai été bénite par M^R D.L. Bataille, curé d'Hallencourt & nommée Rosalie par M^R J. B^{TE} Constant Sueur & Dame Rosalie Courtillier. »

Wiry au Mont:

Une seule cloche qui porte l'inscription suivante :

« L'AN 1889, DONNÉE PAR MME V^{VE} SYLVIE GARET.

J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR MESSIRE LAURENT MAURICE DEQUET CURÉ DESSERVANT DE WIRY ET NOMMÉE LÉOPOLDINE SYLVIE.

Monsieur Palette Léopold étant mon parrain et M^{ME} Sylvie Garet ma marraine, M^R Palette Léopold étant maire et M^R Lheureux Jean-Baptiste adjoint.

LECUL ET DAPERON

AMIENS.»

D'après le registre des fontes de Daperon son poids est 390,5 kg - Note : la.

Le 19 mars 1890, monsieur le maire expose au conseil municipal que la cloche communale, fêlée depuis longtemps, était totalement hors d'usage, que cet état de choses étant préjudiciable aux habitants de la commune, notamment aux travailleurs des champs et aussi à l'exercice du culte, il était urgent d'y remédier aussitôt que possible; que la dame Garet a mis gracieusement à la disposition de la commune une somme de 300F pour être affectée à la refonte de la cloche. La cloche nouvelle a été placée après avoir été bénite, dans le clocher de l'église le 24 octobre 1889.

LES FONDEURS DE CLOCHES

Joseph Bécus (Robécourt Vosges 1791 - Tournehem Pas de Calais 1850) :

Un des derniers fondeurs ambulants du 19^e siècle et travaillant à pied d'œuvre. La cloche de Limeux en 1847.

Jean Capron:

Marchand de métal et fondeur de cloches d'Amiens, il était apparenté aux Cavillier de Carrépuis. En 1727, il fournit du métal pour la refonte de la grosse cloche d'Allery.

Les Cavillier d'Amiens et leurs successeurs Lecull et Daperon :

Constant Apollinaire Cavillier s'est établi fondeur de cloches à Amiens en 1820, il a eu pour successeur son fils Apollinaire Cavillier :

Trois cloches de Fontaine en 1833

La cloche de Frucourt en 1856

Une cloche à Hocquincourt en 1864

La cloche de Doudelainville en 1865

Aimable Victor Lecull a succédé aux Cavillier d'Amiens au début 1868 et a eu pour successeurs Jules et

Alexandre Daperon:

La cloche de Vaux en 1878 Les quatre cloches d'Hallencourt en 1881

Les trois cloches de Citernes en 1888 La cloche de Wiry en 1889

Les Cavillier d'Aumale :

La fonderie fut créée en 1763 par Pierre Nicolas Cavillier qui y travailla d'abord seul puis en société avec son frère cadet Jean Baptiste à partir de 1768. Le premier mourut en 1795 à 60 ans, le second en 1816 à 73 ans. À la mort de Jean Baptiste, ce fut son beau-fils Charles Évrot Boudin (1769-1850) qui lui succéda.

L'ancienne grosse cloche d'Hallencourt en 1777 Les trois cloches de Doudelainville en 1786

Les anciennes cloches de Limeux en 1788 La cloche de Mérélessart en 1811

La cloche de Wanel en 1818

Les Cavillier de Carrépuis :

Cette famille a produit de 1548 (Roger) à 1924 (Xavier) une trentaine de maîtres fondeurs :

Les quatre cloches de Fontaine en 1754 Les deux cloches d'Hocquincourt en 1764

La cloche de Sorel en 1901

Les Chapperon :

Le plus célèbre est Pierre qui habitait à Amiens :

L'ancienne deuxième cloche de Citernes en 1663 Les trois cloches de Longpré avec Antoine Chapperon en 1901

Les Cormon:

Fondeurs installés rue du Fossé à Abbeville :

Les deux cloches d'Hocquincourt en 1840.

Les Drouot:

Un prospectus de 1729 les établit à Douai :

Les deux cloches de Bailleul en 1890.

Les Dubois:

La cloche à Huppy en 1744 avec Henriot.

Fonderie Dutôt et Cie:

« Dutôt, personnage de tempérament assez aventureux qui ne coula jamais une cloche de sa vie, mais qui ne s'intitulait pas moins fondeur de cloches en bronze et seul fondeur en France de cloches d'acier » (Joseph Berthelé). Il habitait à Paris au 9 rue des Trois Bornes. Il était gérant d'une société au nom prétentieux, la société de l'Eucodoncine (qui signifie en grec : bien cloche mouvoir) qui possédait un système spécial de mise en mouvement des cloches.

La cloche d'Huppy en 1856 Deux cloches à Huppy en 1857

Les trois cloches de Condé Folie en 1858.

Les Gorlier:

Ils ont été fondeurs de cloches à Roisel et à Frévent (PdC) de la fin du 17^e au milieu du 19^e

Les quatre cloches de Longpré en 1820 La cinquième petite à Fontaine en 1823

La cloche de Vieulaines en 1826.

Les Henriot:

Aussi appelés les lorrains, ils étaient fondeurs ambulants :

L'ancienne grosse cloche d'Allery en 1727 L'ancienne cloche d'Huppy en 1744 L'ancienne cloche de Sorel en 1750 Une cloche à Hallencourt en 1762.

François de Lomprey (ou François et Delompré):

La cloche de Liercourt en 1715.

Saumont ou Somont (1817 Abbeville - 1902 Épagnette)

La cloche de Bellifontaine en 1852 La cloche de Doudelainville en 1854

Les Siffait:

Ils ont été chaudronniers, marchands de métal et fondeurs de cloches à Abbeville

Cloche à Hallencourt en 1648

La fabrique de Doudelainville leur achète 2001 de métal en 1713

M. Siffet se rend exprès à Allery visiter la cloche fondue.

Au 20^{ème} siècle, on a eu affaire à des fondeurs plus éloignés du département :

G Paccard à Annecy en Savoie pour la cloche de Longpré en 1947.

Biard-Roy de Sainte Austreberthe pour la refonte de la cloche de Limeux en 1958

Blanchet et Cie de Bagnolet pour quatre cloches de Fontaine en 1973 et 1974.

Cornille Havard de Villedieu les Poêles pour une cloche de Fontaine en 1977.

Pour terminer cette étude écoutons ce bon mot du à Jacques Prévert :

« Dans une église, il y a toujours quelque chose qui cloche. »